

TRIS COFFIN
OPTICIENS
Fondé en 1936



1241, ave McGill College, angle Cathcart 861-5588

Les villes à l'heure de la mondialisation de l'économie

Dans le nouvel environnement économique qui se dessine, les collectivités locales sont appelées à assumer des responsabilités plus larges. Pierre-Paul Proulx, économiste de l'Université de Montréal, suggère que des mesures soient prises pour encourager et assurer la prise en charge par les instances locales et régionales de compétences nouvelles en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Page B-10

Un gel des salaires défendable

L'économiste Pierre Fortin estime que le gel des salaires imposé aux 400 000 employés de l'Etat québécois est une décision « très défendable ». À son avis, la crise politique au pays exige du gouvernement du Québec la plus grande prudence dans la gestion des finances publiques. Il y va, croit-il, de la confiance des milieux financiers internationaux envers le Québec.

Page B-2

Foug ou la fraîcheur du regard

Cardin est au Musée, Foug à la publicité. Trois ans après sa création, cette jeune agence refuse toujours « l'indifférence rentable ». Le plus beau, c'est que c'est payant ! Heureux les petits quand ils sont grands, à condition de rester dans la roue des beaux comptes et de garder la fraîcheur du regard. L'idée de Foug : sortir des patterns traditionnels de la pub, de plus en plus coûteux et de moins en moins efficaces. La chronique de Jean-Pierre Nicaise.

Page B-3

L'empire du chic et du toc

Pierre Cardin est le créateur qui a le mieux compris les nouvelles conditions sociales de l'après-guerre

Jean-Pierre Nicaise

Collaboration spéciale

PIERRE CARDIN griffe dès mercredi prochain les cimaises du Musée des beaux-arts de Montréal. 40 ans de création de l'un des grands de la haute couture française. Vêtements et accessoires, ce jusqu'au 26 mai.

Cardin, c'est une marque. Une signature vendue sous licence dans une centaine de pays, appliquée sur une foule d'objets divers, parfois sur n'importe quoi, et qui lui rapporterait, dit-on, 20 millions \$ de revenus annuels. Que vaut une marque ?, se demande-t-on souvent. Eh bien, voilà pour les seuls intérêts. Quant au chiffre d'affaires, il tourne annuellement à plus de 2 milliards \$. De plus, Pierre Cardin serait le seul propriétaire de sa société.

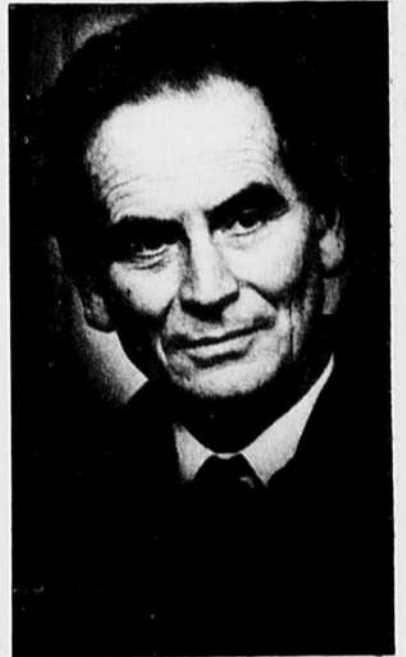
À Montréal, depuis la rue Chabanel, la société Ballin confectionne sous le nom de Cardin des légions de pantalons. John Forsyth y ajoute chemises et cravates. En Ontario, Arrow manufacture sacs, ceintures et maroquinerie diverse au nom de Cardin. D'autres encore.

Car il y a bien sûr deux aspects chez Pierre Cardin : le couturier, souvent controversé mais dont l'influence sur la mode est indéniable, et puis un remarquable homme d'affaires, essentiellement en ceci qu'il a su appréhender son temps et le devancer. Pierre Cardin est certainement, dans l'industrie de la mode, le créateur qui a le mieux compris les nouvelles conditions sociales.

On a beaucoup parlé du baby-boom, et ce n'est pas fini, mais qui au juste en 1950 avait saisi sa signification, et les bouleversements qu'allait entraîner cette vague de fond ? Au Québec, c'était la grande noirceur, en France la grande grisaille, alors que dans tous les pays du monde la forte natalité des années 1945-1965 va doubler le nombre des enfants par rapport à l'avant-guerre.

En 1947, Pierre Cardin est chez Dior, la plus prestigieuse des marques françaises, mondialement connue et inaccessible. Dior, en 1947, sort le « New-Look » : aux jupes droites et aux épaules larges d'avant-guerre, Christian Dior substitue une jupe ample et plus longue, une veste cintrée, une certaine cambure, bref une allure jeune, dégagée, des accessoires, mille trouvailles... une révolution, mais toujours pour les salons.

Cardin assiste, participe à cette naissance de la féminité contemporaine. Et, dès cet instant, il comprend tout. Il va créer sa marque, l'appuyer sur les vecteurs d'opinion, et du haut vers le bas, descendre dans la rue, là où est le marché, et par-dessus tout comprendre ce qui s'y passe. Et puis, d'une certaine façon, Pierre Cardin ramènera la rue



Pierre Cardin a très bien vu la mondialisation des marchés et a amené en France les premiers mannequins « exotiques » du Japon en 1957. À cette époque, il voyage déjà beaucoup, ce qui n'était pas si fréquent chez les Français alors. Il est le premier à implanter des usines en URSS. Il ira aussi en Chine.

dans les salons, juste revanche.

En 1950, Pierre Cardin ouvre sa propre maison. En 1953, il présente sa première collection et en 1959, il se sent prêt à faire le saut et sort une collection de prêt-à-porter pour femmes. Scandale, il est le premier, nous affirme-t-on, à désacraliser ainsi la mode, ce qui n'est d'ailleurs pas tout à fait exact (Lucien Lelong l'avait fait avant la guerre), en tout cas, il se fait expulser de la Chambre syndicale de la haute couture, qu'il réintègrera d'ailleurs rapidement.

Là est peut-être l'essentiel du génie de Pierre Cardin. La publicité, le coup d'éclat, les relations publiques, l'art de reprendre mais d'utiliser intelligemment les idées naissantes, comme les compétences, le tout, précisons le nettement, au service d'un indéniable talent de créateur doublé d'une formidable capacité à utiliser les médias, à provoquer. Il sera ainsi le premier à accepter les photographes à ses collections, ce qui peut paraître banal aujourd'hui, mais pas à l'époque où la psychose de la copie était grande.

À la même époque, il signe son premier contrat de fabrication sous licence de chemises et de cravates et crée un concept pour le *Daily Tele-*

graph. En 1969, première collection pour hommes et des étudiants pour la présenter et en 1961, prêt-à-porter pour hommes. Les « sixties » peuvent commencer... alors que Madame Yvonne de Gaulle régimente les mœurs françaises. À Paris, comme ici, la révolution tranquille est en marche et dès 1958, Brigitte Bardot porte pour son mariage avec Jacques Charrier une robe de toile de Vichy à carreaux roses et blancs garnie de broderie anglaise. Une création de Jacques Estérel qui en vendra des millions dans le monde entier... en prêt-à-porter. Cardin, lui, sort « la robe sac » de sinistre mémoire.

Alors, vous comprenez, Pierre Cardin a très bien vu la « globalisation des marchés ». Il a tout compris. Il voyage, ce qui n'est pas si fréquent chez les Français de l'époque. (Au Japon en 57 d'où il ramènera le premier mannequin « exotique ». Il sera aussi le premier en URSS à implanter des usines. Il ira aussi en Chine). Il observe que les jeunes ont des préoccupations à part, que la course à l'espace est dans l'air, que naissent de nouveaux matériaux et que les « stylistes » font aussi la mode. Et comment !

Une fois de plus, de l'utilisation de tout cela, il n'est pas le précurseur mais en tirera la meilleure synthèse, imposera une grande marque à une jeunesse qui bientôt aura soif de bourgeoisie et de signes d'apparence.

Pierre Cardin revisite la mode. Quelques exemples. Si le « New Look » de Dior a été la bombe de la fin des années 40, en 1965 c'est la mini-jupe d'André Courrèges. Courrèges d'ailleurs qui propose haute couture, prêt-à-porter haut de gamme, et grande distribution. Trois collections parallèles en même temps, le fossé est comblé. Cardin reprendra l'idée en 1977.

Cardin adapte la mini-jupe de Courrèges, le « Midi » de Dior et sort la mode midi-mini. Mini-jupe et manteau long, avec cuissardes, à l'honneur alors du côté de Carney Street à Londres (un véritable laboratoire de la mode). Il y ajoute aussi des colants, ce qui n'était pas nouveau non plus quoi qu'on dise. Pas plus que le métal, voyez ce formidable créateur de l'époque du nom de Paco Rabanne. Quant aux décors géométriques, Saint-Laurent a créé de pures merveilles en s'inspirant du peintre Mondrian. Daniel Hechter aussi d'ailleurs. Ce en 1965.

Les licences ? Dior, encore, dès 1949, pour des raisons techniques d'ailleurs, a remis ses premières licences : il s'agissait de faire fabriquer des guépères alors incorporées aux robes. (Dior compte d'ailleurs aujourd'hui plus de 200 licences dans 110 pays et réalise un chiffre d'affaires global pour sa griffe de 2,2 milliards \$). Des chiffres approximativement identiques à ceux de Cardin, c'est tout dire.

Reste que Pierre Cardin, dans les années 60, comprend avant les autres les signes de l'espace. C'est là, sans doute, et notamment dans sa mode masculine, qu'il sera le plus novateur. En 1966, il présente une collection dite Cosmos, unisex, très fonctionnelle, beaucoup trop avant-gardiste, mais qui inspirera d'innombrables stylistes. Et s'aventure d'une manière réellement originale dans les nouveaux matériaux, notamment un tissu infroissable à décor gaufré permanent baptisé Cardine (1968). Sans oublier les chapeaux et coiffes diverses, remarquables.

Bref : on peut faire avec Cardin une histoire de la mode. Rendez-vous au Musée et restons dans les affaires. Pierre Cardin, bien plus que Dior, a mis son nom sur le marché.

900 licences différentes environ. La qualité ? Bof ! Pierre Cardin, pour le tout venant, ne semble pas s'en préoccuper beaucoup. Côté affaires, manifestement, ce qui semble l'intéresser, c'est bien ce qu'on peut extraire d'une marque. Comme un citron.

Ainsi, en 1981, Pierre Cardin s'offre le célèbre restaurant Maxim's. Maxim's, voilà bien une marque, mondialement célèbre, et une coquille vide. On ne trouve plus guère depuis longtemps chez Maxim's que des Japonais de passage, une poignée d'Allemands, quelques Américains égarés et des appareils photos. Reste la marque.

Pierre Cardin va étirer le nom de Maxim's, en restauration à New York, Pékin, Rio... sous forme de boutiques, de fleurs notamment, et puis des hôtels, à Paris, à Palm Spring's. Pierre Cardin a aussi mis sur pied à Paris « l'Espace Cardin », haut lieu, tombé en désuétude, du pire snobisme hexagonal. À 70 ans, Pierre Cardin règne à la fois sur l'empire du chic et du toc, de l'espace et du pied à terre, comme la marque d'une époque.

L'inflation a fléchi à 6 % le mois dernier au Canada

OTTAWA (PC) — Une hausse de 2,7 % de l'indice de l'habillement en février a grandement contribué à garder le taux annuel d'inflation au-dessus de 6 % le mois dernier.

Le taux d'inflation est tombé à 6,2 %, soit une baisse par rapport au pourcentage de 6,8 % enregistré en janvier, a annoncé Statistique Canada, hier matin.

Ce taux de progression demeure bien supérieur à la moyenne annuelle de 4,8 pour cent observée en 1990, l'introduction de la taxe sur les produits et services en janvier 1991 se faisant encore ressentir sur les niveaux de prix, a précisé l'agence fédérale.

Le mouvement à la baisse s'explique surtout par la baisse de 2,0 pour cent la composante des transports, baisse qui traduit principalement la diminution de 9,8 % du prix de l'essence.

L'indice des aliments est demeuré inchangé en février après avoir augmenté de 4,1 % en janvier. La baisse de 0,1 % de l'indice des aliments achetés au magasin est neutralisée par la progression de 0,2 % de l'indice des aliments achetés au restaurant.

Sur une base mensuelle, l'indice d'ensemble sans les aliments a régressé de 0,1 %.

La baisse de 2 % de l'indice des transports est due à la diminution de 2,3 % de l'indice du transport privé qui est en partie neutralisée par la

hausse de 0,9 % de l'indice du transport public.

Dans le cas du transport privé, le principal facteur expliquant la diminution est le recul de 9,8 % du prix de l'essence.

La baisse de 0,1 % de l'indice de l'habitation est le résultat cumulatif du recul des frais de logement (0,1 %), de la diminution des dépenses de ménage (0,4 %) et de la hausse du prix des meubles et de l'équipement ménager (0,1 %).

La hausse de 2,7 % de l'indice de l'habillement peut-être attribuée à deux facteurs : la fin des soldes de janvier, y compris les promotions au cours desquelles certains détaillants absorbaient la taxe sur les produits et services, et la majoration du prix des nouveaux vêtements en stock.

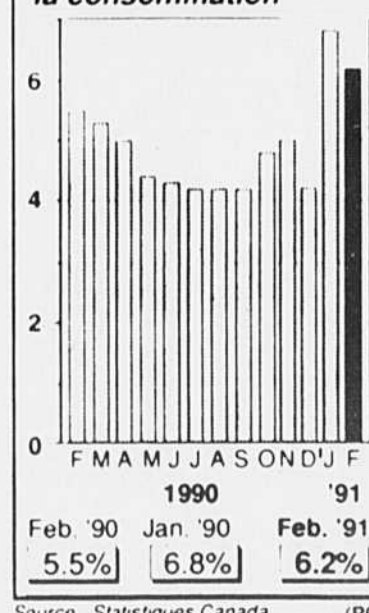
L'indice des loisirs, de la lecture et de la formation a progressé de 0,9 %.

Au cours de la période de 12 mois allant de février 1990 à février 1991, l'indice d'ensemble sans les aliments a progressé de 6,4 %, soit un repli par rapport à la hausse de 7,1 % déclarée en janvier.

L'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, calculé à partir d'une corbeille de produits et services, est demeuré inchangé en février à 125 \$ (1986 = 100 \$). Ce qui veut dire qu'un panier de provisions qui coûtait 125 \$ en février, coûtait 125 \$ en janvier dernier également.

Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation



La Laurentienne n'a pas de dette et prépare son expansion US

Serge Truffaut

LE NETTOYAGE d'actifs effectué au cours du dernier exercice financier ainsi que la restructuration opérée dans le secteur des assurances de personnes vont d'autant plus favoriser l'expansion de la Corporation du Groupe La Laurentienne en territoire américain que celle-ci n'a pas un sou de... dette!

Lors d'un entretien, Jacques Drouin, le président du conseil et chef de la direction de ce groupe financier qui a affiché en 1990 un bénéfice net de 44 millions \$ (une hausse de 22 %), a expliqué en effet que la fragilité actuelle de l'industrie financière américaine avait multiplié les occasions d'affaires pour des entités qui, comme la Laurentian Capital Corporation, ont des actifs de première qualité à leur disposition.

Au cours du premier semestre de l'exercice 1990, la direction de Laurentian Capital Corporation a poursuivi le nettoyage entrepris au cours de l'exercice antérieur en réévaluant des actifs acquis au cours de la décennie précédente.

De telle sorte qu'il a été jugé « approprié de réduire la valeur comptable de ces actifs étant donné que la réalisation de leur pleine valeur est peu probable compte tenu des nouvelles orientations stratégiques adoptées ». De fait, « une charge nette de 13,2 millions \$ a donc été

comptabilisée en 1990 et reflétée aux résultats du secteur assurance-vie ».

En ce qui concerne les opérations en sol canadien du groupe La Laurentienne, M. Drouin a indiqué que le présent exercice en serait un de consolidation. Selon les termes employés par le président de la Corporation, « ce ne sera pas une année flamboyante, mais une année de bonne croissance ».

En ce qui a trait à l'assurance de dommages, M. Drouin a mentionné que l'ensemble de cette industrie au Canada demeurera dans le creux qui la singularise présentement, aussi longtemps que l'état d'incertitude planera sur l'industrie ontarienne des assurances. Depuis des années, il est important de le souligner, le gouvernement ontarien débat de ce sujet sans parvenir à arrêter une politique appropriée.

Or l'importance de ce marché pour l'ensemble des compagnies en assurances de dommages est telle qu'il représente la moitié du marché canadien. Mieux ou pire, c'est selon, « l'assurance-automobile de l'Ontario représente le quart de l'industrie des assurances de dommages au Canada ».

L'incertitude de cette industrie en Ontario allée à une concurrence de plus en plus vive au Québec ont eu un impact néfaste sur la performance du secteur assurances de dommages de ce groupe. L'apport de La Lauren-

tienne Générale au bénéfice net de la Corporation a été de 47 000 \$ en 1990 contre 5,6 millions \$ en 1989.

D'après l'analyse signée par M. Guy Rivard, vice-président principal finances de la Corporation, « cette diminution est principalement attribuable aux résultats techniques enregistrés par Laurentienne Générale ainsi qu'à une augmentation des impôts sur le revenu en 1990 résultant d'une modification rétroactive des impôts sur le revenu d'une filiale qui en est normalement exempte ».

Au cours de l'année écoulée, la société française Groupe Victoire avait fait l'acquisition, pour un montant de 125 millions \$, de 50 % de La Laurentienne Générale. Grâce à cette vente, la Corporation a pu réaliser un gain extraordinaire de 25 millions \$, « déduction faite des impôts sur le revenu reportés de 16,6 millions \$ y afférents ».

À titre indicatif, il est intéressant de noter que l'ensemble des compagnies assurances de dommages du groupe L'Industrielle-Alliance, dans lesquelles la société française Les mutuelles du Mans a acquis une participation, a essuyé une perte nette de 5,5 millions \$ lors de l'exercice 1990. Il est tout aussi important de noter que le groupe Les Coopérants cherche depuis maintenant plusieurs mois à vendre, en tout ou en partie, son bras assurances de dommages.

Voir page B-5 : Laurentienne

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'Argentine lancera son dixième plan de relance économique en vingt mois

BUENOS AIRES (AFP) — L'Argentine, qui va lancer le 1er avril, dans un climat d'optimisme prudent, son dixième plan économique en vingt mois, mise sur l'équilibre fiscal, la stabilité de sa monnaie et un arrêt brutal de l'inflation pour rétablir la confiance des investisseurs.

Le ministre de l'Économie, M Domingo Cavallo, a décidé notamment de défendre une convertibilité du dollar à 10 000 australs (la monnaie locale), de geler les salaires, les prix et les tarifs publics et surtout d'interdire le système des indexations automatiques générateur de l'inflation en Argentine.

Contrairement à ses trois prédécesseurs, M. Cavallo cherche un soutien politique du parlement. Il va très probablement obtenir l'approbation de son nouveau plan, à six mois d'élections partielles qui se présentent plutôt mal pour le parti péroniste au pouvoir depuis juillet 1989.

Une loi va sanctionner ce nouveau plan, notamment en ce qui concerne la libre convertibilité du dollar, les interdictions du système d'indexation et d'émission d'australs sans équivalent dollar.

Le ministre s'est engagé à rétablir un strict équilibre fiscal « sans faire marcher la planche à billets ».

L'État compte sur des recettes fiscales de l'ordre de 20,2 % du PIB pour 1991.

La bourse de Buenos Aires a salué jeudi par une hausse de 30 % des valeurs l'annonce de ces mesures qui ont provoqué une baisse des taux d'intérêts à 4 % par mois, chiffre très faible pour l'Argentine fortement inflationniste.

Le ministre de l'économie prévoit de ramener l'inflation annuelle à 10 ou 15 %, malgré un taux mensuel de 27 % en février, et de 15 % prévu en mars.

La plupart des économistes montraient hier un optimisme prudent dans ce « plan de la dernière chance » pour enrayer la récession qui frappe l'Argentine (32 millions d'habitants) depuis plusieurs années.

M. Steven Darch, l'un des dirigeants de la banque J.P. Morgan en Argentine, a estimé que l'élimination de l'indexation était « très positive » en soulignant que le problème du déficit fiscal était le plus important depuis vingt ans pour ce pays.

Au contraire le responsable d'une grande banque privée a confié à l'AFP que ce plan tenait « du funambolisme » car les crédits allaient passer en dollars et « le système bancaire qui est obligé de déposer des réserves importantes à la banque centrale ne prêtera plus d'argent ».

Pour rassurer les investisseurs, M. Cavallo poursuit la « dollarisation » de l'économie en autorisant les dépôts et transactions dans la monnaie américaine.

Les réserves de la Banque centrale sont estimées à 3 milliards \$ US mais selon les milieux financiers « au moins » 2 milliards \$ US sont bloqués pour rembourser les échéances de la dette extérieure (environ 60 milliards de dollars) et intérieure (remboursements de titres etc.).

Le gouvernement va rechercher à obtenir de nouveaux prêts auprès des banques étrangères mais aussi du Fonds Monétaire International (FMI), qui les avait bloqués depuis plusieurs mois mais paraît aujourd'hui satisfait par la tentative de rigueur qu'affiche M. Cavallo.

Le gouvernement prévoit à partir d'avril le licenciement de 16 000 employés du secteur public (chemins de fer, constructions navale) et, dans les deux ans, le départ de 88 000 employés de ce même secteur en accord avec la banque mondiale, a relevé hier le quotidien *Clarín*.

Sur le plan politique, M. Cavallo bénéficie du soutien du parti justic

liste (péroniste) et du parti conservateur UCD. Pour sa part le parti radical (UCR, opposition) de l'ancien président Raoul Alfonsín a décidé de « ne pas faire obstacle » au plan économique.

Certains commentateurs soulignent que le gouvernement ne pourra plus aider les provinces dont certaines dépendent financièrement à plus de 60 % de l'aide du gouvernement central.

Mais avec la baisse des taux d'intérêts et la stabilité des prix et des salaires, le gouvernement espère une relance du secteur productif et donc une diminution du chômage avant les prochaines élections générales partielles.

Le ministre a assuré qu'il poursuivait la politique de privatisations des entreprises publiques ainsi que l'ouverture de l'économie aux importations étrangères. M. Cavallo compte sur le retour des capitaux argentins (estimés à plusieurs dizaines de milliards de dollars) placés en dehors du pays (principalement en Uruguay, au Brésil, et aux États-Unis) et attirer les investisseurs étrangers par des conditions avantageuses qui n'ont pas encore été dévoilées.

Le gel des salaires des fonctionnaires est défendable — Pierre Fortin

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — L'économiste Pierre Fortin estime que le gel des salaires imposé aux 400 000 employés de l'État québécois est une décision « très défendable ».

Selon M. Fortin, la crise politique au pays exige du gouvernement du Québec la plus grande prudence dans la gestion des finances publiques. Il y va, croit-il, de la confiance des milieux financiers internationaux envers le Québec.

« Je ne dis pas que Québec n'aurait pas pu couvrir ailleurs, mais M. Johnson (président du Conseil du trésor) peut très bien justifier sa décision », fait valoir M. Fortin, professeur à l'Université du Québec à Montréal.

L'avis de l'économiste, la récession actuelle, qui se traduit par un haut taux de chômage à Montréal, et ailleurs au Québec, peut aisément légitimer un appel à la solidarité des employés du secteur public.

Mais en récession, ne vaut-il pas mieux que le gouvernement injecte de l'argent dans l'économie ? Ça dépend, répond M. Fortin. Si Québec avait dû relever les impôts pour financer l'augmentation des salaires de ses employés, l'effet final sur l'économie aurait été nul.

S'il avait procédé par un accroissement du déficit, l'impact immédiat sur l'économie aurait été positif (1 milliard \$ d'ici le 31 mars 1993), mais Québec aurait dû tôt ou tard recourir à ce gel.

De plus, note M. Fortin, le gel des salaires, pour l'essentiel, n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1992. Or, à cette date, souligne-t-il, il est fort probable que la reprise économique se sera déjà enclenchée.

Mais pire, l'augmentation du déficit est un mal peut-être plus dan

gereux pour l'économie du Québec qu'un gel des salaires, compte tenu du contexte actuel, ajoute-t-il.

« La situation d'emprunteur du Québec est fragile », d'après Pierre Fortin. Selon lui, la tentation des créanciers du Québec de faire payer leurs prêts plus cher aux Québécois est omniprésente, en raison de l'incertitude politique actuelle.

« Vous savez, une hausse d'un point des intérêts sur la dette du Québec, ça représente annuellement 400 millions \$ », fait remarquer M. Fortin. Pour éviter de faire les frais de la crise constitutionnelle au pays, le Québec n'a d'autre choix que de gérer de manière très serrée les finances publiques.

Si le Québec s'engageait vers la souveraineté, cela serait encore plus vrai, renchérit M. Fortin.

L'ancien conseiller économique auprès du premier ministre René Lévesque au début des années 80 estime que c'est davantage la façon dont le ministre Johnson s'y est pris pour sabrer dans les salaires des employés de l'État qui est répréhensible.

Il aurait été préférable, pense M. Fortin, de consulter préalablement le milieu syndical, de chercher à obtenir sa collaboration, avant d'agir de la sorte.

« Au Québec, on n'a pas l'expérience de ça (la concertation), mais de la culture, ça se crée », soumet M. Fortin, songeant notamment à l'expérience japonaise et allemande où la concertation est érigée en système.

Alors que le Québec pourrait fort bien devenir souverain dans un avenir relativement rapproché, M. Fortin soutient que cette collaboration entre patronat et syndicat s'avèrera de plus en plus indispensable. « C'est la cohésion sociale qui fait le succès des pays », conclut-il.

L'Allemagne de l'Ouest est la grande gagnante de l'unité allemande

Marie-Noëlle Blessig
de l'Agence France-Presse

BONN — Alors que l'Allemagne de

l'Est s'enfonce dans la crise, l'Ouest du pays apparaît comme le grand gagnant économique de l'unité allemande, avec un taux de croissance de 4,5 % en 1990, après 3,9 % en 1989,

selon des chiffres définitifs publiés cette semaine par l'Office fédéral des statistiques.

Cette très forte expansion risque cependant d'être de courte durée, car pour l'année en cours, les perspectives sont nettement moins florissantes, en raison de la hausse des impôts qui va freiner la consommation des ménages, et de la faiblesse de la conjoncture internationale, dont dépend particulièrement la RFA, premier exportateur mondial.

Le ministre de l'économie, Juergen Moellemann, a d'ores et déjà annoncé « un certain ralentissement » de cette croissance en 1991, sans le chiffrer. Pour le président de la banque Bayerische Vereinsbank, Albrecht Schmidt, la croissance à l'Ouest devrait atteindre cette année 2,5 %.

Sur l'ensemble de l'Allemagne, le produit national brut (PNB) devrait même reculer de 5 % cette année, a-t-il ajouté, du fait du délabrement de l'économie est-allemande, se traduisant par une chute de la consommation des ménages et une aggravation du chômage.

L'Office des statistiques a très légèrement révisé à la baisse le chiffre de croissance provisoire (4,6 %) qu'il avait publié le 11 janvier dernier.

En janvier, les experts du ministère de l'Économie de Bonn avaient fait part de leur optimisme pour l'année qui commençait avec une prévision de croissance supérieure à 3 %. Mais entretemps, la guerre du Golfe, qui a coûté officiellement à la RFA 17,4 milliards de DM, et la hausse des dépenses publiques pour financer l'unité allemande ont nettement refroidi ce climat d'optimisme.

Selon l'avis convergent des experts, la forte hausse de la pression fiscale décidée en février pour financer la contribution à la guerre du Golfe et surtout l'énorme coût de la reconstruction de l'ex-RDA coûtera environ un demi-point de croissance cette année.

Les premiers indicateurs économiques de l'année confirment le ralentissement certain de l'économie ouest-allemande. Ainsi, en janvier l'Allemagne de l'Ouest a réalisé un excédent commercial de 268 millions de DM, un montant ridicule par rapport aux 12,8 milliards de DM de janvier 1990.

L'indice instantané de la Bourse de Francfort, traditionnel baromètre des milieux d'affaires ouest-allemands, a perdu 21,6 % entre le 21 mars 1990 et le 21 mars 1991. Les investisseurs étrangers, effrayés par les conséquences de l'effondrement de l'économie est-allemande, ont de plus en plus tendance à s'abstenir sur le marché.

Jeudi, l'indice DAX a clôturé à 1519,59 points contre 1937,99 points un aupa

La Belgique se résigne à renflouer Sabena

BRUXELLES (AFP) — Le gouvernement belge a décidé de renflouer financièrement la compagnie aérienne Sabena à la condition qu'elle trouve un partenaire pour assurer sa survie. Le nom de British Airways est le plus fréquemment cité pour jouer ce rôle.

Le gouvernement a annoncé hier qu'il injectera immédiatement 10 milliards de francs belges (294 millions \$ US) dans le capital de la Sabena et qu'il lui accordera 9 milliards de FB (264 millions \$ US) supplémentaires dès que la compagnie aérienne aura trouvé un partenaire.

Il a aussi décidé d'annuler 16 milliards de FB (470 millions \$ US) de dettes de la Sabena envers l'État. L'aide gouvernementale totale s'éleva donc à 35 milliards de FB (1,02 milliard \$ US).

Le gouvernement a pris cette décision « après avoir pris acte du plan

de restructuration et de recapitalisation de la Sabena » qui prévoit notamment la perte de 2204 emplois (sur 11 600), a déclaré à la presse le ministre des Communications Jean-Luc Dehaene.

La Sabena a présenté récemment un plan de restructuration, dont le volet social a été accepté par les syndicats. La compagnie belge avait annoncé au même moment avoir engagé des négociations avec British Airways, American Airlines et une compagnie asiatique pour une éventuelle participation de ces compagnies à une Sabena renouée.

Le gouvernement souhaite conserver une minorité de blocage au sein de la compagnie belge. M. Dehaene a précisé qu'il attendait un appui financier substantiel de la part de l'éventuel futur partenaire de la Sabena.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Annonces classées..... (514) 286-1200

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

De 8h30 à 16h00

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
..... Indicatif 418.....	1-800-463-4747
..... Indicatif 819.....	1-800-361-5699
..... Indicatif 613.....	1-800-361-5699

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page B-9

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 1990 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À MDS AERO SUPPORT CORPORATION A ÉTÉ ENREGISTRÉ AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, LE 7 JOUR DE MARS 1991, SOUS LE NUMÉRO 4365804.
Ce 19e jour de mars 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 1990 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À 2847-5143 QUÉBEC INC. A ÉTÉ ENREGISTRÉ AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, LE 7 JOUR DE MARS 1991, SOUS LE NUMÉRO 4365803.
Ce 19e jour de mars 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-000597-915

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
SUZANNE MICHEL,
Partie défenderesse-
Requérante

GARY PALMER,
Partie demanderesse-
Intimé

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GARY PALMER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en déchéance de

MADU PEINT INC.,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADU PEINT INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, rue Lavolette, Saint-Jérôme, salle 5505, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de MADU PEINT INC.
Lieu: St-Jérôme
Date: 19 mars 1991
DANIELLE LAFORTUNE
Greffier-adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194317-917

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
KHALED BEN MOHAMMED EZZEDINE,
Partie défenderesse

SUZIE PELLETIER,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SUZIE PELLETIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal dit district, Qué., salle 1.100 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'une demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Cécile Pilote.
Lieu: Montréal
Date: 14 mars 1991
RÉAL PLOURDE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-006975-919

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse

BIJOUX Z AIDA INC.,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à BIJOUX Z AIDA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal dit district, Qué., en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et affidavit a été remise au greffe à l'intention de BIJOUX Z AIDA INC.
Lieu: Montréal
Date: 20 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE 2334-1281 QUÉBEC INC. DEMANDERA À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES LA PERMISSION DE SE DISSOUDRE. À MONTRÉAL, LE 20ÈME JOUR DE MARS 1991.
Maurice Martel, c.r.
Procureur de la compagnie.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
Prenez avis que Marie Lucienne Cécile Labrosse domiciliée au 3315 de Bercy, Laval, s'adressera au ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucienne Cécile Royal.
Lieu: Laval le 11 mars 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194953-919

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LYNDA FURNELLE,
Partie demanderesse

MOHAMED OASEEN AMANI,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. Mohamed Oaseen Amani de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. Mohamed Oaseen Amani.
Lieu: Montréal
Date: 11 mars 1991
GILBERT CHAPADOS AMANI,
Partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-000570-918

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE
RUSSEL TURNBULL,
Partie demanderesse

JACK FRANK,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JACK FRANK (INTIME) de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boulevard Jacques-Cartier Est, à Longueuil, salle RC-31, dans les VINGT (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête en radiation d'enregistrement a été remise au greffe à l'intention de JACK FRANK (INTIME).
Lieu: MONTRÉAL
Date: 20 MARS 1991
ELIZABETH S. GORBELLE
ME GAËTAN BISSONNETTE, notaire
5255 chemin Chamby
St-Hubert, Qc
J3Y 3N5, tél. 461-4437.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 14 FÉVRIER 1991 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À 2849-2973 QUÉBEC INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE « Ecurie Sundance » A ÉTÉ ENREGISTRÉ AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL, LE 25 JOUR DE FÉVRIER 1991, SOUS LE NUMÉRO 260794.
Ce 13e jour de mars 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 13 FÉVRIER 1991 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À BOUTHILLETTE MARKETING INC. A ÉTÉ ENREGISTRÉ AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE LE 22 JOUR DE FÉVRIER 1991, SOUS LE NUMÉRO 941016.
Ce 13e jour de mars 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194969-915

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAME JACQUELINE DION,
Partie demanderesse

GAËTAN DESFORGES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Gaëtan Desforges de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Gaëtan Desforges.
Lieu: Montréal
Date: 15 mars 1991
MARIE-HELENE DELISLE, P.A.

AVIS PUBLIC
EN VERTU DE LA LOI 98.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q. ch. Q-2)
SOYEZ AVISÉ QUE la Corporation municipale de la Ville de Boisbriand, ayant son adresse principale au 940, Grande-Allée à Boisbriand, a porté en appel la décision du ministre de l'Environnement, l'Honorable Pierre Paré, datée du 25 février 1991, par laquelle le ministre révoquait un certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q. ch. Q-2).
Le certificat émis à la Corporation municipale de Boisbriand daté du 28 novembre 1990, autorisant l'implantation de réseaux d'aqueducs, d'égouts sanitaires et de drainage sur le prolongement de la rue Hubert-Aquin, la rue « A » et une partie du lot 110 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, tous lieux situés à l'intérieur des limites du territoire de la ville de Boisbriand.
BOISBRIAND, le 19 mars 1991.
VILLE DE BOISBRIAND

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC, TRACY SOREL PLAZA CORPORATION - LA CORPORATION DE LA PLAZA TRACY SOREL S'ADRESSERA À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, ce 31ème jour de décembre 1990.
les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-026858-907

COUR DU QUÉBEC
(Chambre Civile)
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
ASTRAL BELLEVUE PATHE INC.,
Partie demanderesse

2543-3004 QUÉBEC INC.,
Partie défenderesse

RÉJEAN CABANA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2543-3004 QUÉBEC INC. et REJEAN CABANA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de 2543-3004 QUÉBEC INC. et REJEAN CABANA.
Lieu: Montréal
Date: 13 mars 1991
MARIE-HELENE DELISLE,
Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-041226-908

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
VERSAILLES FORD VENTES (1977) LTÉE,
Partie demanderesse

LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal dit district, Qué., en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et affidavit a été remise au greffe à l'intention de LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE.
Lieu: Montréal
Date: 20 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC, TRACY SOREL PLAZA CORPORATION - LA CORPORATION DE LA PLAZA TRACY SOREL S'ADRESSERA À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, ce 31ème jour de décembre 1990.
les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-026858-907

COUR DU QUÉBEC
(Chambre Civile)
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
ASTRAL BELLEVUE PATHE INC.,
Partie demanderesse

2543-3004 QUÉBEC INC.,
Partie défenderesse

RÉJEAN CABANA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2543-3004 QUÉBEC INC. et REJEAN CABANA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 19 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-041226-908

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
VERSAILLES FORD VENTES (1977) LTÉE,
Partie demanderesse

LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal dit district, Qué., en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et affidavit a été remise au greffe à l'intention de LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE.
Lieu: Montréal
Date: 20 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC, TRACY SOREL PLAZA CORPORATION - LA CORPORATION DE LA PLAZA TRACY SOREL S'ADRESSERA À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, ce 31ème jour de décembre 1990.
les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-026858-907

COUR DU QUÉBEC
(Chambre Civile)
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
ASTRAL BELLEVUE PATHE INC.,
Partie demanderesse

2543-3004 QUÉBEC INC.,
Partie défenderesse

RÉJEAN CABANA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2543-3004 QUÉBEC INC. et REJEAN CABANA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 19 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-041226-908

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
VERSAILLES FORD VENTES (1977) LTÉE,
Partie demanderesse

LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal dit district, Qué., en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et affidavit a été remise au greffe à l'intention de LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE.
Lieu: Montréal
Date: 20 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC, TRACY SOREL PLAZA CORPORATION - LA CORPORATION DE LA PLAZA TRACY SOREL S'ADRESSERA À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, ce 31ème jour de décembre 1990.
les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-026858-907

COUR DU QUÉBEC
(Chambre Civile)
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
ASTRAL BELLEVUE PATHE INC.,
Partie demanderesse

2543-3004 QUÉBEC INC.,
Partie défenderesse

RÉJEAN CABANA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2543-3004 QUÉBEC INC. et REJEAN CABANA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 19 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-041226-908

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
VERSAILLES FORD VENTES (1977) LTÉE,
Partie demanderesse

LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal dit district, Qué., en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et affidavit a été remise au greffe à l'intention de LAURIER GATIEN ET DISTRO SERVICE CANADA LTÉE.
Lieu: Montréal
Date: 20 mars 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU QUÉBEC, TRACY SOREL PLAZA CORPORATION - LA CORPORATION DE LA PLAZA TRACY SOREL S'AD

LA VIE ECONOMIQUE

PUBLICITÉ / MARKETING

Foug : beaucoup de mordant pour une poignée de mordus

Jean-Pierre Nicaise

Collaboration spéciale

CARDIN est au Musée, Foug à la pub. 3 ans après sa création, l'agence de Pierre Audet refuse toujours « l'indifférence rentable ». Le plus beau, c'est que c'est payant ! Heureux les petits quand ils sont grands, à condition de rester dans la roue des beaux comptes et de garder la fraîcheur du regard.

Fin juin 87, Pierre Audet prend son bikini et sa brosse à dents, quitte BCP où il dirigeait la création, livrant alors au DEVOIR une entrevue ma foi retentissante, avec l'idée « de sortir des patterns traditionnels de la pub, de plus en plus coûteux et de moins en moins efficaces. D'offrir une participation plutôt qu'une consommation ».

Bref, avec deux autres créatifs de la pépinière BCP, Michel Lopez et Pierre Drouin, Pierre Audet monte Foug, une petite boîte de création, que renforce Louise Pharaud aux finances, autre transfuge de BCP, et Charles DesBaillets, un planificateur stratégique venu d'Imperial Tobacco et de Young & Rubicam.

Ces cinq là prennent toutes les décisions ensemble, « et si un seul fait des réserves on laisse tomber, c'est le consensus permanent », explique Pierre Audet. C'est un peu étonnant, car si d'aventure, entre la poire et le fromage, vous demandez à un patron d'une grande agence de pub son principal souci, il vous dira sans doute que c'est celui de gérer l'égo de ses créatifs. Alors, avec trois créatifs à la direction... je glisse innocemment la remarque, « aucun problème d'égo », m'assurent avec un bel en-

semble Pierre Audet et Michel Lopez. Heureux, vous dis-je.

Dès le départ, Foug s'est attachée à trouver des « bons » clients. Un bon client, c'est un annonceur qui fait confiance à la créativité de son agence. C'est assez rare. On ne dit pas assez que bien des flops publicitaires sont plus le fait du client que de l'agence et les « mauvais » clients abondent. C'est bien sûr un sujet difficile à traiter faute de commentaires !

« Les clients qui viennent chez Foug ne nous parlent pas de création, explique Pierre Audet. Ils nous font confiance. Ils nous demandent plus simplement ce qu'ils peuvent faire dans le cadre de leur budget. Nous parlons de marché, de stratégie, notre étalon créatif étant la pertinence ».

Ainsi, pour le Musée des beaux-arts dont Foug est le publicitaire depuis trois ans, l'agence essaie de rejoindre le public des gens qui sortent. Le Musée, ce n'est pas un bien gros budget, mais alors voilà bien un bon client. Pour chaque exposition, Foug fait un film, 90 secondes généralement, projeté dans les cinémas.

Foug a joué Cardin dans l'espace, dans un montage d'images de planètes et de toilettes satellisées, ce qui est tout à la fois bien vu et habile, car Cardin, c'est un sacré piège pour un publicitaire. D'ailleurs, c'est simple, l'affiche de l'expo joue une photo de Pierre Cardin.

Pour les Impressionnistes, Foug prit Monet, ce peintre sans doute le plus honnête de son temps, en filmant un tableau de danseuses, très simplement, (on aime ici raconter une histoire sans montage syncope), et pour l'affiche, en créant un ta-

bleau impressionniste... en partant d'un fragment d'une oeuvre de Monet fortement grossie. Reconstitution d'un faux Chagall également, pour l'exposition du même nom, faux Chagall interprété par un Québécois et on y croit, magie du regard, magie de l'enfance, magie de la pub quand elle ment sans mentir. On peut citer aussi, car Foug joue beaucoup avec les supports, ce masque imprimé à découper : lunettes et bouche de Dali, quelque chose de très ludique et de grande qualité. Des petites idées, mine de rien, bien menées et qui donnent envie de sortir.

Un autre bon client de Foug : Ikéa. Un annonceur qui aime l'imprimé et pour lequel l'agence réalise des publicités amusantes, remarquées, jouant sur les mots sans avoir peur de mettre les pieds dans le plat.

Participation est aussi chez Foug. Plus de 1 million \$ par an uniquement en création et production d'annonces, un client à l'échelle nationale que Foug a gagné en spéculative sur un confrère de Toronto. Particularité de ce compte : Participation va chercher annuellement 16 millions \$ en supports gratuits. Il s'agit donc, d'une part, d'être acceptable pour le look du support, et puis d'être pédagogique sans être barbant dans le message.

Autres comptes nationaux : les hôtels du CP et le fabricant Raymond Lanctôt (Vuarnet, Tchack Alain Prost). Essilor encore, et puis Volkswagen en collaboration avec Carder Gray DDB Needham à Toronto. Sans oublier cette campagne très exposée de Télé-Métropole : « du mordant pour les mordus ».

Pratiquement, toute la production de Foug se partage équitablement



entre le français et l'anglais. Une rédactrice anglaise, Dianna Carr, ancienne journaliste à *The Montreal Gazette*, est impliquée à la source de tous les projets. Avec 18 employés au service de l'idée, 12 millions \$ de facturation, Foug passe très bien à travers la crise, Pierre Audet touche du bois, pari réussi, être petit peut être beau et rentable.

Ce qui est remarquable chez Foug : le rapport publicité/société. Je suis de ceux qui croient que la publicité influence le comportement, l'esprit d'une ville, la vie. Et je suis bien las de la vulgarité, des papiers gras, des circulaires, des scories, du bruit et du mépris qui nous entourent. C'est dur à vivre, je trouve, toutes

ces bêtises qui s'évalent et nous encombrement. C'est contagieux. Une grande partie de la publicité actuelle, telle justement les circulaires, nous renvoie à notre misère, en permanence, à nos parties de timbres. Jean Coutu, à nos promotions. Récession, ben oui, faut pas trop s'étonner.

Alors il semble qu'au moins Foug aime les gens, c'est-à-dire les respecte, et comme ce n'est pas si fréquent, en sortant, je me suis dit qu'on pourrait classer l'agence à l'ouest du soleil et à l'est de la lune.

Banquier et danseuses

La Banque Nationale de Paris fête

ses 30 ans de présence au Canada avec de petites et sympathiques actions sociales. Ainsi hier soir, à l'occasion de la soirée annuelle des Grands Ballets canadiens, la BNP a commandité les 230 chaussons des danseurs et danseuses pour le *Lac des cygnes*.

Le thème, éculé, du banquier et de la danseuse est tout de même dans ces conditions bien sympathique. C'est que les Grands Ballets dépendent pas moins de 135 000 \$ par an en chaussons. (45 \$ la paire) Alors, les papas pantouffles sont les bienvenus.

Agence conceptrice : Rouge communications, qui est un peu aux relations publiques ce que Foug est à la publicité. Nous en reparlerons.

Le rêve américain est resté intact pour des milliers d'Européens de l'Est

NEW YORK (AP) — En dépit des difficultés économiques et du chômage, le rêve américain reste pratiquement intact pour les milliers d'Européens de l'Est qui parviennent chaque année à s'installer aux États-Unis.

Lorsque Mirek Wiczorek est arrivé de Pologne il y a quatre ans, il avait 10 \$ US en poche et quelques affaires personnelles dans une valise à moitié défoncée.

En Pologne, Mirek Wiczorek enseignait les mathématiques dans un collège et parlait à peine anglais. À présent, à 34 ans, il est statisticien dans une compagnie d'assurances et a pu faire venir sa femme et son fils aux États-Unis.

« Je suis content d'avoir trouvé un travail et d'être bien payé. Cela me permet d'avoir un train de vie correct », explique-t-il.

Selon les statistiques du département d'État, 6196 Européens de l'Est, dont la moitié de Roumains, se sont installés aux États-Unis en 1990. À ce chiffre, il faut ajouter 52 100 Soviétiques, pour la plupart juifs.

Le plus dur : trouver du travail. « Si la personne parle anglais et possède un diplôme d'informatique, c'est relativement facile. Si elle est poète, c'est plus compliqué. Si elle ne parle pas anglais, c'est encore plus difficile. »

Les immigrants d'Europe de l'Est sont particulièrement menacés par l'aggravation du chômage consécutif au ralentissement économique.

Radu Dan, un ingénieur roumain et sa femme se sont retrouvés au chômage au mois de janvier. Avec deux enfants en âge scolaire et une maison à payer, il touche 280 \$ par semaine de l'aide sociale. Il a adressé des lettres de candidature à une vingtaine d'entreprises, en vain.

« Maintenant que la guerre est finie, je compte sur la reconstruction du Koweït. Certaines entreprises signent de beaux contrats », dit-il. Mais il note quand même que « certaines

choses sont exactement comme en Europe de l'Est ». Les relations, par exemple : « Si vous n'avez pas de bonnes relations, c'est dur de trouver un travail intéressant. »

Pas d'amertume, pourtant, chez Radu Dan : « C'est le rêve américain : si vous savez travailler dur, vous pouvez être maître de votre vie. »

Pas d'amertume non plus chez Manolache Ciorec, roumain lui aussi, inspecteur naval, ancien prisonnier politique et réfugié aux États-Unis. Il vit de petits boulots. Actuellement il est portier dans un hôtel de New York. « Tous ceux qui viennent ici ont la possibilité de faire quelque chose. Et je n'ai pas peur que la police vienne frapper à ma porte. »

Les patrons américains sont immunisés contre la récession

WASHINGTON (AFP) — La récession, la faiblesse des bénéfices et la multiplication des licenciements n'ont pas empêché les responsables des grandes entreprises américaines d'obtenir en 1990 une augmentation de leur rémunération nettement plus substantielle que celle de l'ensemble des autres groupes de salariés, selon des statistiques publiées récemment.

Un grand nombre de présidents de grandes sociétés ont reçu l'année dernière des salaires annuels importants en dépit d'un système adopté par l'ensemble des entreprises, liant les émoluments des dirigeants aux performances, indique Graef Crystal, consultant et professeur de l'université de Berkeley (Californie) dans une interview au *New York Times*.

Selon ce système, explique M. Crystal, les rémunérations des membres de la direction devraient augmenter ou baisser selon l'évolution des bénéfices et du cours des actions en bourse de leur firme.

Or en 1990, les bénéfices et les cours des titres d'un grand nombre de sociétés ont le plus souvent reculé, poursuit-il, mais les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ces firmes montrent que leurs principaux dirigeants ont

Pascal Barollier

de l'Agence France-Press

WASHINGTON — Les compagnies pétrolières américaines, mal à l'aise face à l'explosion de leurs bénéfices au dernier trimestre 1990 alors que l'économie américaine souffrait d'une flambée des prix du pétrole, voient paradoxalement arriver avec soulagement des résultats nettement moins bons pour le premier trimestre 1991, selon les analystes.

Une hausse moyenne de 70 % de leurs bénéfices nets au dernier trimestre 1990 leur avait valu une salve de critiques de la presse et d'élus américains rappelant celle qui accueillit les deux chocs pétroliers des années 70.

Depuis janvier, le déclenchement de l'offensive alliée a fait chuter le prix du baril. Le retour aux cours de

l'avant-crise du Golfe se traduira, selon plusieurs analystes, par des bénéfices modestes des compagnies pétrolières, en hausse de seulement 7 à 10 % sur ceux du premier trimestre 1990.

Les compagnies bien intégrées au plan international, telles qu'Exxon, Mobil ou Texaco, devraient continuer d'enregistrer de bons bénéfices », selon l'analyste pétrolier Eugene Nowak de Dean Witter Reynolds, notamment en raison de prix des carburants soutenus sur le marché européen.

« Le quatrième trimestre était une exception », selon un autre analyste pétrolier, George Gaspar, de la firme d'investissement Robert Baird. Mais les résultats seront néanmoins en hausse en raison d'une consommation de pétrole soutenue par les opérations militaires alliées

entre janvier et mars.

« Les prix des produits pétroliers sont demeurés élevés grâce à cette demande », a estimé Paul Ting, analyste d'Oppenheimer and Co., pour qui seules les compagnies internationales ont profité de cette hausse tandis que les autres souffraient d'une baisse des prix des carburants et du gaz naturel sur le marché américain.

La baisse d'environ un tiers du prix du brut en janvier a particulièrement affecté les compagnies productrices qui ont reperdu une partie de leurs gains exceptionnels de l'automne, selon plusieurs spécialistes.

Cependant, le secteur pétrolier jouit d'une santé renforcée, a affirmé M. Gaspar, en raison d'un niveau élevé de liquidités qui lui a permis d'éponger plus rapidement que prévu une partie de son endettement. « Au-delà des bénéfices annoncés, le niveau de cash-flow va rester élevé

et la santé financière de ce secteur est excellente », a estimé cet analyste.

L'un des promoteurs de la campagne « anti-profits pétroliers » de cet hiver, Edwin Rothschild, chargé du secteur énergie pour l'organisation américaine de défense des consommateurs Citizen Action, anticipe lui aussi un ralentissement des bénéfices au premier trimestre, tout en estimant que la modération actuelle des compagnies pétrolières pour les prix à la pompe « ne pourrait être qu'une pause » avant une nouvelle hausse.

Les firmes du secteur affirment de leur côté que les prix des carburants sont fixés en fonction de l'offre et de la demande, rappelant que toutes les enquêtes menées par le gouvernement à la suite de plaintes pour ententes les ont mises hors de cause.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Assemblée annuelle des actionnaires de L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE (Le Devoir)

AVIS est par les présentes donné aux détenteurs d'actions des classes A et B de L'Imprimerie Populaire Limitée (Société) que l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le mardi 9 avril 1991, à 19 heures, heure locale, dans le salon Athos du Holiday Inn Richelieu, 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour y traiter des points suivants:

1. Recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 et le rapport des vérificateurs;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant;
4. traiter tout autre sujet qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée.

Montréal, le 21 mars 1991.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire du Conseil, Suzanne Marchand

Simard & Voyer

TRADITION ET STYLE DEPUIS 1947

Place Montréal Trust • Centre Rockland • Carrefour Laval • Centre Laval • Centre Fairview
1025 Ste-Catherine Ouest • Place Vertu • Galeries D'Anjou • Promenades St Bruno • Mail Champlain

Ces modèles sont aussi disponibles dans les marques Segabo, Frye and Allen Edmond.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les données de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

AÉROCAR QUÉBEC LIMITEE 1580, rue Barré Montréal (île de Montréal) H3C 1N4 Proc.: Lafleur, Brown, De Grandpré RENOUELEMENT DE PERMIS 0-M-000658-006B et 012A Transport Aéroportuaire Rénouveau pour une durée de 5 ans.

GARDERIE AUX PETITES BICHES INC. 2590, Molière Brossard (Laprairie) J4Y 1L5 RENOUELEMENT DE PERMIS 8-M-000734-001A Transport scolaire Rénouveau pour une durée de 5 ans.

2636-5205 QUÉBEC INC. 1580, rue Barré Montréal (île de Montréal) H2L 1Y4 Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés MODIFICATION D'HORAIRE ET DE FREQUENCE Permis: 9-M-000873-003A, transport interurbain De Val d'Or à Amos Demande d'ajouter un service quotidien dans les deux sens suivant l'horaire versé au dossier. Date d'affichage: 15 février au 25 février 1991.

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

AUTOCAR ASBESTRIE INC. 4950 boul. De La Rivière, suite 202 Lévis (Lévis) G4V 4Z6 Et demandeur-cédant: Normand Bourque Syndic Ltée (Autocar Québec Centre Entr.) 111, King Ouest, Suite 302 Sherbrooke (Sherbrooke) J1H 1P5 TRANSFERT DE PERMIS 8-M-000866-001A, 002A, 003A, 004A; 8-M-000866-006B, transport nolisé.

AUTOCAR ASBESTRIE INC. 4950 boul. De La Rivière, suite 202 Lévis (Lévis) G4V 4Z6 Et demandeur-cédant: Normand Bourque Syndic Ltée (Autocar B.C. Entr.) 111, King Ouest, Suite 302 Sherbrooke (Sherbrooke) J1H 1P5 TRANSFERT DE PERMIS 9-M-000881-001A, 002A; 9-M-000881-003A, transport nolisé.

TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. 2320, 20ème Avenue St-Prospér (Québec) G0M 1Y0 Proc.: Me Étienne Parent DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS 7-Q-000283-001A, 002A, 003A et 004A TRANSFERT SCOLAIRE 7-Q-000283-005B TRANSPORT PAR ABONNEMENT

LOCATION

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

ST-EUSTACHE AUTO LOCATION INC. 10 boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5B8 CHANGEMENT D'ADRESSE 2-M-600018-010A et -012A Location à court et à long terme de camions dont la masse totale en charge n'exède pas 11 000 kg.

ADÉLARD DORION & AL EN SOCIÉTÉ (Les Tours de l'île Enr.) 162, route 132 ouest C.P. 278 Percé (Québec) G0C 2L0 Proc.: Me Brigitte Emond DEMANDE DE PERMIS CLASSE IV CHARTRE-PARTIE Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent et la rivière Outaouais, entre le port de Montréal et le port de Hull, avec arrêt et départ au port de Montebello.

LOCATION CRÉTE INC. 380, Route 159 St-Severin de Prouville, Québec (Champlain) G0X 2B0 (cessionnaire) LOCATION C.Y.L. (1985) INC. 180, 2e Rang St-Simon, Québec (Bapost) J0H 1Y0 (cédant) Proc.: Chouinard & Associés TRANSFERT DE PERMIS & CHANGEMENT D'ADRESSE 0-M-500705-003A et -004A Location à court et à long terme de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques. DU: 4135 boul. Ste-Anne Beauport (Québec) J1C 2H9

LOCATION A.C.B. INC. 1429, Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 7L5 Proc.: Gagné, Letarte, Siros, Beaudet & Ass. DEMANDE DE PERMIS de location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes. Au: 1429, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 7L5

DUPORTAGE MERCURY VENTES LTÉE 949 boul. St-Joseph Hull (Québec) J8Z 1S8

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

131750 CANADA INC. 951 boul. St-Joseph Hull (Québec) J8Z 1S8 (cessionnaire) HUPORTAGE MERCURY VENTES LTÉE 949 boul. St-Joseph Hull (Québec) J8Z 1S8

(cédant) TRANSFERT DE PERMIS 1-M-600589-001A Location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes: AU: 949 boul. St-Joseph Hull (Québec) J8Z 1S8

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

LES CROISIÈRES RICHELIEU INC. 68, rue St-Maurice St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 3Y5 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 5-Q-700,090,001A Autorisation: Transport de groupes passagers sous charte-partie dans les limites de St-Jean-sur-Richelieu aux différents ports situés sur le fleuve St-Laurent, la rivière Richelieu, la rivière St-Maurice, la rivière Saguenay, le lac St-Jean, le lac St-Pierre, le lac des Deux-Montagnes, le lac Champlain, le canal Chambly, le golfe du St-Laurent, la Baie des Chaleurs, La Baie de Gaspé, la Baie Missisquoi, le tout s'effectuant aller-retour. Ce service sera effectué sur une base régulière en fonction de la demande des groupes qui loueront le navire. CONDITION ET RESTRICTION Il n'y aura aucun service entre Chambly et Sorel et au retour de Sorel à Chambly. DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS 5-Q-700,090,001A CLASSE IV CHARGE-PARTIE

CROISIÈRE MEMPHRÉMAGOG INC. 288, St-Patrice Ouest Magog (Québec) J1X 1W3 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS CLASSE IV CHARTRE PARTIE 4-Q-700, 125-001A Autorisation: Transport de passagers par eau sur le lac Memphrémagog de Magog à la frontière Québec/État-Unis avec comme destination finale Newport, et retour. Ce service sera effectué sur une base régulière en fonction de la demande des groupes qui loueront le navire. CONDITION ET RESTRICTION Il n'y aura aucun service entre Chambly et Sorel et au retour de Sorel à Chambly. DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS 5-Q-700,090,001A CLASSE IV CHARGE-PARTIE

CROISIÈRES M/S JACQUES CARTIER INC. 72, de Gaspé-Ouest, C.P. 293 St-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 Proc.: St-Hilaire & Ass. DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS CLASSE 1-A PASSAGERS 9-Q-700,120-001A Autorisation: Croisières et excursions touristiques sur le fleuve St-Laurent et sur la rivière St-Maurice avec départ de Trois-Rivières en direction ouest pouvant aller jusqu'à Sorel et en direction est pouvant aller jusqu'à Québec compris les arrêts et départs du Cap-de-la-Madeleine et St-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-002B Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie avec départs et/ou arrivées au port de Trois-Rivières pour croisières sur le fleuve St-Laurent avec arrivées et/ou départs à l'un des ports suivants au choix du locataire: St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, Cap-de-la-Madeleine, Ste-Angele-de-Prémont, Champlain, Bécancour et Batiscan.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-003A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Montréal.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-004A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-005A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-006A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Tadoussac et le port de Châteauguay de la Baie.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-007A Autorisation: Transport de passagers, de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent et la rivière Outaouais, entre le port de Montréal et le port de Hull, avec arrêt et départ au port de Montebello.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-008A Autorisation: Transport de passagers, de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent et la rivière Outaouais, entre le port de Montréal et le port de Hull, avec arrêt et départ au port de Montebello.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-009A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-010A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-011A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-012A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 9-Q-700,120-013A Autorisation: Transport de passagers et de leurs bagages par charte-partie pour croisières sur le fleuve St-Laurent, entre le port de Trois-Rivières et le port de Québec.

PERMIS CLASSE 1-B TRAVERSISERS 2-Q-700,010-001A Autorisation: Service de traversier sur le lac Deux-Montagnes entre Hudson 72360 et Oka 73420

CLASSE 1-A PASSAGERS 2-Q-700,010-002A Autorisation: Croisières à courte durée (1h30) dans le secteur d'Oka 73420 autour du lac des Deux-Montagnes entre Vaudreuil 72260 et à l'Est et Pointe-des-Carrières (Hudson) 72360 à l'Ouest, ayant comme points de départ (Embarquement et débarquement): Les débarcadères de traversée Oka 73420 et Hudson 72360 et Parc Paul Sauvé.

CLASSE IV CHARTRE-PARTIE 2-Q-700,010-003A Autorisation: Croisières à courte durée (1h30) dans le secteur d'Oka 73420 autour du lac des Deux-Montagnes entre Vaudreuil 72260 et à l'Est et Pointe-des-Carrières (Hudson) 72360 à l'Ouest, ayant comme points de départ (embarquement et débarquement): Les débarcadères de traversée Oka à Oka et Hudson 72360 et Parc Paul Sauvé.

TAXI

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

ÉMOND, MAURICE 8, Graham Hull (Hull) J8Y 3K1 DEMANDE DE PERMIS Dans la région de Aymer formée de la municipalités de Aymer.

BRISSON, DANIEL 1091, Hébert Plessisville (Québec) G6L 3E3 DEMANDE DE PERMIS Dans le territoire de Plessisville RG-240505 formée des municipalités de: Plessisville (27590-V) Plessisville (27750-V) Notre-Dame-de-Lourdes (27780-P) Ste-Sophie (27380-SD) St-Pierre-Baptiste (27390-P)

THERRIEN, GÉRARD 1061, Lauzon Saint-Jovite (Terrebonne) J0T 2H0 Et demandeur-cédant: Lauzon, Richard Pincourt (Québec) 841, Lavalée Saint-Jovite (Terrebonne) J0T 2H0 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-21350-001A Dans la région de Saint-Jovite formée des municipalités de Saint-Jovite et Saint-Jovite.

STIGLER, BARRY 6430 Coolbrook Montréal (île de Montréal) H3X 2N2 Et demandeur-cédant: Pélrin, Guy 2122, Darling Montréal (île de Montréal) H1W 2W8 TRANSFERT DE PERMIS 5-M-212092-001A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

LAPLANTE, MILAUVÉ 7441, Rheaume Ville d'Anjou (île de Montréal) H1K 2S6 Et demandeur-cédant: Pélrin, Guy 1742, Leprohon Montréal (île de Montréal) H4E 1P2 TRANSFERT DE PERMIS 3-M-211419-002A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

HENRI, RICHARD 3751, Gaston Nolin Montréal (île de Montréal) H1A 5H4 Et demandeur-cédant: Roger Paré & Al, en Société Paré & Laplante, en Société 1742, Leprohon Montréal (île de Montréal) H4E 1P2 TRANSFERT DE PERMIS 2-M-210958-001A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

FERDINAND, GILBERT 6870, 24e Avenue, app. 202 Montréal (île de Montréal) H1T 3M9 Et demandeur-cédant: Laplante, Hotel Inc. 5140, Walkley, app. 06 Montréal (île de Montréal) H4V 2M5 TRANSFERT DE PERMIS 2-M-209901-001A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

CHOULOUTE, WESNER Wesner Choulotte Enr. 6180, Des Portes Saint-Léonard (île de Montréal) H1T 1H7 Et demandeur-cédant: Location Pépin Inc. 5, rue Pontbriand Saint-Bruno (Chambly) J3V 1G3 Proc.: Me Robert Beaulieu, notaire TRANSFERT DE PERMIS 8-M-212172-004A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

CÔTÉ, CLÉMENT Clément Côté Taxi Enr. 3190, Route 108, R.R. # 1 Bellevue, André (Bellevue) J1M 2A2 Et demandeur-cédant: Labrecque-Guertin, Rolande 1015 Quatre-Saisons, app. 102 Sherbrooke (Sherbrooke) J1E 3E9 Proc.: Bellevue & Cyr, notaires TRANSFERT DE PERMIS 0-M-214143-001A Dans le territoire de: Sherbrooke (A-43)

HAGHIGHI SHIRAZ, BEHROOZ 1655, Beauharnois, app. 4 Montréal (île de Montréal) H2G 1L4 Et demandeur-cédant: Location Pépin Inc. 5, rue Pontbriand Saint-Bruno (Chambly) J3V 1G3 TRANSFERT DE PERMIS 8-M-212172-005A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

ST-ELMIRE, FLEURIN 4863 Guénette Laval (Lévis) H7T 2N9 Et demandeur-cédant: Location Pépin Inc. 5, rue Pontbriand Saint-Bruno (Chambly) J3V 1G3 TRANSFERT DE PERMIS 8-M-212172-005A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

EL RIFAÏ, MOKLES 365, Deguire, app. 1515 Saint-Laurent (Hull) H4N 2T8 Et demandeur-cédant: Brisebois, Lucien J.R. 1650, Panama, app. 602 Brossard (Laprairie) J4W 2W4 TRANSFERT DE PERMIS 3-M-207219-001A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

2752-7217 QUÉBEC INC. 601, 4e Avenue, app. 4 LaSalle (île de Montréal) H8P 3B1 Et demandeur-cédant: Inkel, Normand 440 boul. Laval, app. 11 Laval des Rapides, Laval (île Jésus) H7N 5H7

ALVARADO, JUANA ESPERANZA 2065, rue Chomedey, app. 02 Montréal (île de Montréal) H3H 2A8 Et demandeur-cédant: Lanthier, Paul 252, Bellevue Pincourt (Vaudreuil) J7V 4A8 TRANSFERT DE PERMIS 5-M-212084-001A Dans le territoire de: Montréal (A-11)

DOYON, PAULETTE 174, Edouard Curoudeau St-Romuald (Québec) G6W 7L2 Et demandeur-cédant: SANNA, ANDRÉ 1410, Desmeules (Québec) G1L 4J7 TRANSFERT DE PERMIS 0-Q-20474-001A Dans le territoire de: Saint-Romuald-RG-237002 Formée des municipalités de Saint-Romuald (21550-V) St-Jean-Christophe (21300-V) Ste-Hélène-de-Breakville (21260-P)

HAMELIN, MICHEL 509, Laterte Drummondville (Québec) J2C 3K2 Et demandeur-cédant: Bérubé, Harold 5, rue Montmagny, app. 1-D St-Nicéphore (Québec) J2B 6V3 TRANSFERT DE PERMIS 7-Q-202772-001A Dans le territoire de: Drummondville (A-29)

LEMIEUX, GILLES 3004, D'Entremont, # 8 Sainte-Foy (Québec) G1X 1K4 Et demandeur-cédant: Rheaume, Gaston 20, Lafond St-Émile (Québec) G0A 3N0 TRANSFERT DE PERMIS 0-Q-204007-002A Dans le territoire de: Saint-Émile RG-202002 Formée des municipalités de Lac St-Charles (20510-SD) et St-Émile (20170-VL)

POULIN, RAYNALD 260, 115ème Rue, app. 4 Saint-Georges (Québec) G5Y 3B4 Proc.: Me Denys Quirion Et demandeur-cédant: Poulin, Paul 1040, Avenue Chaudière, app. 5 Saint-Georges (Québec) G5Y 3T2 TRANSFERT DE PERMIS 8-Q-203308-002A Dans le territoire de: Beauceville Formée de la municipalité suivante: Beauceville (23380-V)

ROY, JACQUES 60, rue St-Edouard Lévis-Lauzon (Québec) G6V 6G1 Proc.: Me Paul-Henri Lacroix Et demandeur-cédant: Carrier, Benoît 36, rue Napoléon Lévis-Lauzon (Québec) G6V 5Z9 TRANSFERT DE PERMIS 5-Q-200380-001A Dans le territoire de: Lévis-Lauzon (A-35)

HODGSON, BRUNO 36, des Merisiers Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4Z2 Et demandeur-cédant: MASSE, GAËTAN 32, St-André Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3J1 TRANSFERT DE PERMIS 5-Q-204622-001A Dans le territoire de: Rivière-du-Loup (A-13)

GRISÉ, JACINTHE (Entreprise Jacinthe Grisé Enr.) 191, rue Dubé Drummondville (Québec) J2A 2H3 Et demandeur-cédant: Bellevue, André 617, rue Dollard Drummondville (Québec) J2B 2B2 TRANSFERT DE PERMIS 8-Q-204314-001A Dans le territoire de: Drummondville (A-29)

GODIN, MARCEL 2101, St-Elzéar Jonquières (Québec) G7X 5V4 Et demandeur-cédant: Marcel Godin et Als, en Société (Marcel et Claude Godin Enr.) 2101 St-Elzéar Jonquières (Québec) G7X 5V4 TRANSFERT DE PERMIS 5-Q-204770-001A Dans le territoire de: L'Ouest du Saguenay (A-51)

NÉRON, RÉAL 542, Demers Chibougamau (Québec) G8P 1E9 Et demandeur-cédant: Surprenant, Armand 836, 4e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1T1 TRANSFERT DE PERMIS 0-Q-205116-001A Dans le territoire de: Chibougamau (A-46)

ENTREPRISES G.J.R. BOUTIN INC. 10635 Hôtel de Ville Montréal (île-de-Montréal) H1H 3V6 et demandeur-cédant: Transport Gilles Poirier Inc. 235A Bennette Montréal (île-de-Montréal) H1V 2T6 TRANSFERT DE PERMIS 9-M-511788-001A Dans le territoire: Région 08 Matières autorisées: Toutes

MORTELLARO AGOSTINO (Les Excavations EGM Enrg) 6280 de Blainville St-Léonard (île-de-Montréal) H1P 1P8 et demandeur-cédant: Construction Rubbo Ltée 12415 Pierre Baillargeon R.D.P. Montréal (île-de-Montréal) H1E 9Z6 TRANSFERT DE PERMIS 1-M-512685-001A Dans le territoire: Région 10 Matières autorisées: Toutes

CÔTÉ, RAYMOND 6757 Papineau Montréal (île-de-Montréal) H2G 2X4 et demandeur-cédant: Lalonde, Jean-Pierre 1227, 39e Avenue Laval (île Jésus) H1R 4X2 TRANSFERT DE PERMIS 5-M-512749-001A Dans le territoire: région 10 Matières autorisées: Toutes

TURGEON, JEANNETTE 899 Jacques-Cartier Sud Farnham (Missisquoi) J2N 1Y7 et demandeur-cédant: Barabé, Marco 950 Jacques-Cartier Sud Farnham (Missisquoi) J2N 1Y8 TRANSFERT DE PERMIS 0-M-511464-001A Territoire: Région 05 Matières autorisées: Toutes

BARABÉ, FRANCINE 600 rue Dollard Ouest Farnham (Missisquoi) J2N 2T8 et demandeur-cédant: Barabé, Claude 943 Jacques-Cartier Sud Farnham (Missisquoi) J2N 1Y7 TRANSFERT DE PERMIS 0-M-511464-001A Territoire: Région 05 Matières autorisées: Toutes

POULIN, DENIS 51, Route des Érables Ste-Catherine de la J.C. (Québec) G0A 3M0 et demandeur-cédant: Delisle, Laurent 3816, Notre-Dame Ste-Foy (Québec) G2E 3L0 Proc.: Lemieux, Routhier, Gagnon TRANSFERT DE PERMIS Transport de matières en vrac Dans le territoire de: Région 03 Matières autorisées: Toutes Permis concerné: 6-Q-509375-001A

CHAREST, RÉMI 312, Principale St-Joseph-de-Kamouraska (Kamouraska) G0L 3P0 et demandeur-cédant: Les Entreprises Rémi Charest Inc.

LES TRANSPORTS P.J.B. INC. 120, rue Du Moulin Notre-Dame-de-Montauban (Portneuf) G0X 1W0 et demandeur-cédant: Bourras, Gratien 284, Des Chutes Notre-Dame-de-Montauban (Portneuf) G0X 1W0 TRANSFERT DE PERMIS Transport de matières en vrac Dans le territoire de: Région 03 Matières autorisées: Toutes Permis concerné: 4-Q-507785-002A

N. SIMARD & FRÈRES INC. 1210, rue St-Edouard St-Urbain (Charlevoix-Ouest) G0A 4K0 Proc.: Gagné, Letarte, Siros Proc.: Beaudet & Ass. MAINTIEN DE PERMIS ACQUISITION D'INTÉRÊTS Transport de matières en vrac Dans le territoire de: Région 03 Matières autorisées: Toutes Permis concernés: 4-Q-507850-001A, 002A, 003A et 004A. La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec, aux heures normales d'ouverture.

FIDÈLE TREMBLAY INC. 71, rue Des Érables Luveville (Rimouski) G0K 1E0 et demandeur-cédant: Lapage, Yvon 399, 3e Rang-Ouest Ste-Luce (Rimouski) G0K 1P0 TRANSFERT DE PERMIS Transport de matières en vrac Dans le territoire de: Région 01 Matières autorisées: Toutes Permis concerné: 4-Q-500046-005A

LES ENTREPRISES JEAN-MARIE CHAMPEAU INC. 49 Route 253 Sud Saint-Malo (Compton) J0B 2Y0 MAINTIEN DE PERMIS 6-M-509678-001A, 002A, 003A

STE-AGATHE EXCAVATION INC. 21 rue Parent Sainte-Agathe-des-Monts (Terrebonne) J8C 3K5 et demandeur-cédant: Morrissette, Colette 616, Route 148 Grenville (Argenteuil) J0V 1J0 TRANSFERT DE PERMIS 0-M-508924-001A Territoire: Région 06 Matières autorisées: Toutes

PATRY, ROCK 16A Gagnon, C.P. 545 Maniwaki (Labelle) J9E 3K6 et demandeur-cédant: Charbonneau, Hélène R.R. # 1 Messines (Gatineau) J0X 2J0 TRANSFERT DE PERMIS 9-M-511689-001A Territoire: Région 07 Matières autorisées: Toutes

ENTREPRISES YVES BRIÈRE L35E route 399 Barry (Abitibi) J0Y 2G0 Proc.: Me Jocelyn Geoffroy et demandeur-cédant: Transport Nicoguy Ltée 134 route 113 C.P. 1681 Senneville (Abitibi) J0Y 2N0 TRANSFERT DE PERMIS 9-M-511788-001A Dans le territoire: Région 08 Matières autorisées: Toutes

BENOIT, ALAIN 105, Chemin Quellet Route 230, Est La Pocouline (Kamouraska) G0R 1Z0 et demandeur-cédant: Bernier, Léopold 290, Bernier Route 230, Est St-Pascal (Kamouraska) G0L 3Y0 TRANSFERT DE PERMIS Transport de matières en vrac Territoire de: Région 03 Matières autorisées: Toutes Permis concerné: 2-Q-508660-001A

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 et mise en cause: Transport Guérette Inc. 566, rue Guérette C.P. 610 Dégelis (Québec) G0L 1H0 ANNULATION DE LA LICENCE 0-Q-506971-020A pour cause de non-exploitation.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 SOUS-POSTE DE COURTAGE DE DUPLESSIS INC. 164, rue Père Divet Sept-Îles (Saguenay) G4P 3P9 (intimée) ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6E 2W9 ANNULATION DE PERMIS La Commission donne avis de son intention de rendre une décision au fins d'annuler le permis de courtage Q-52906P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boulevard des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC. 1018, Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Beauce) G6

LA VIE ECONOMIQUE

Wall Street repasse sous la barre des 2900 points

NEW YORK (AFP) — Déprimée par une inflation tenace et l'attente de mauvais résultats trimestriels pour les entreprises, Wall Street est repassée sous la barre des 2900 points cette semaine, alors que les investisseurs commencent à perdre leur entrain face à l'absence de signes tangibles de reprise de l'économie américaine.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 2858,91, en baisse de 89,36 points (3,03 %) par rapport à la semaine dernière.

Le volume des échanges s'est tassé avec seulement 180 millions d'actions en moyenne échangées quotidiennement, contre 200 au cours des dernières semaines.

L'annonce par IBM de prévisions de résultats inférieures de moitié aux attentes des experts a largement contribué à la baisse de Wall Street, où les investisseurs ont maintenant adopté une attitude pessimiste quant à l'évolution des résultats des entreprises américaines au 1er trimestre 1991.

D'autres sociétés, comme notamment Walt Disney, 3M (Minnesota Mining and Manufacturing) et Che-

mical Waste Management, prévoient également des résultats décevants en raison de la récession.

Alors que la faiblesse des résultats pourrait inciter la Réserve fédérale (Fed) à assouplir sa politique de crédit, un taux d'inflation supérieur aux prévisions pour le mois de février joue dans le sens contraire, soulignent les experts.

Toutefois, l'inflation n'est pas vraiment un problème, selon M. Henry Kaufman, de la firme d'investissements Henry Kaufman and Co., qualifiant le chiffre de février de simple « aberration » car il a été gonflé par une série d'éléments exceptionnels.

La baisse de Wall Street pourrait refléter une correction technique nécessaire après le bond des derniers mois, estiment des experts.

« Quand les taux d'intérêt à long terme repartiront à la baisse, Wall Street devrait se redresser », selon M. Steven Einhorn, responsable chez Goldman Sachs.

Dans l'immédiat, les investisseurs semblent adopter une position défensive, liquidant les valeurs dont l'évo-

lution est cyclique et misant plutôt sur les valeurs jugées sûres comme celles des secteurs pharmaceutique ou de boissons non alcoolisées.

Si l'économie tarde à se rétablir, les investisseurs pourraient investir notamment sur le marché obligataire, au détriment de Wall Street, soulignent des analystes.

Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, ont progressé à 8,31 % hier en fin d'après-midi contre 8,29 % la semaine dernière, après être montés à 8,40 % en milieu de semaine.

Le mouvement de baisse a été très étendu avec notamment IBM à 111 ½

vendredi contre 127 la semaine dernière. Walt Disney à 118 ¾ contre 123 ¼, Digital Equipment à 69 ¼ contre 74 ¾ et Dow Chemical à 47 ¾ contre 53 ¼.

Les hausses ont été limitées. On relève Atlantic Richfield à 133 ¾ contre 130, Upjohn à 46 ¾ contre 44, Philip Morris à 69 ¾ contre 66 ¾ et Syntex à 76 ¾ contre 75 ¾.

L'indice Dow Jones a clôturé hier à 2858,91 contre 2948,27 la semaine dernière, celui des transports à 1075,46 contre 1098,73 et celui des services publics à 213,84 contre 212,46.

L'activité sur la période a porté sur 897 700 000 actions contre 982 698 000 la semaine dernière.

Harricana a essuyé une perte de 3,5 millions \$ en 1990

d'après la Presse Canadienne

LE GROUPE Harricana a essuyé une perte nette de 3,5 millions \$, ou 53 cents par action, au terme de l'exercice financier 1990, un résultat qui contraste avec le profit net d'un peu plus de 1 million \$ qui avait été encaissé l'année précédente.

Le chiffre d'affaires a même diminué, pour passer de 45,6 millions \$ en 1989 à 38,9 millions \$ au cours de la dernière année.

La direction attribue cette contre-performance à plusieurs facteurs.

D'abord, la marge bénéficiaire brute dans le domaine des accessoires forestiers a diminué en raison de la baisse des ventes. De plus, une usine d'emboîtement de métaux a été réorganisée tandis qu'une usine de revêtement de peinture a été mise en opération.

Par ailleurs, les frais d'amortissement, commerciaux et administratifs ont augmenté de 18 % en raison de l'ajout de trois unités, dont une division de la société concurrente Equipements Denis, acquise en novembre.

◆ Laurentienne

Bref, cette industrie, ainsi que le démontrent les résultats respectifs des compagnies québécoises, est présentement dans la mouise. Point.

Pour l'exercice en cours, M. Drouin a confié que l'heure, en ce qui concerne La Laurentienne Générale, était à la consolidation et à la réduction des coûts.

Dans le secteur assurances de personnes, et après la démutualisation de la Laurentienne-Vie, toutes les compagnies oeuvrant dans ce secteur ont été rassemblées sous un même toit, soit La Laurentienne Financière, elle-même chapeauté par la Corporation du groupe La Laurentienne.

De fait, cette dernière n'est plus prise en étau entre des entités agissantes en haut et en bas. Un geste qui, à long terme, risque de s'avérer d'autant plus pertinent que les entités pouvant aller à la pêche aux capitaux sont plus nombreuses et qu'il ne dilue en rien l'importance à la fois décisionnelle et stratégique de la Corporation du Groupe La Laurentienne dont l'actif, incluant l'actif sous gestion, atteint les 16,6 milliards \$.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1816.38 - 12.17
TSE-300	3457.04 - 21.69
Dow Jones	2858.91 + 3.46
Dollar canadien (US Cents)	86.33 - .20
Or (New York-US\$)	363.10 + .10

(PC)

Information

Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 8 avril 1991, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

Assemblées publiques des Commissions et des Comités du Conseil

Commission de la culture et du développement communautaire

Mardi 2 avril, à 19 h
Hôtel de ville, salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est

Thème : Délibérations et adoption du rapport de consultation publique sur l'Énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle

Le public peut se renseigner à ce sujet auprès de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200 (872-3770).

Le 23 mars 1991

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-4

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II et de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL, II, c. 35) et de la Loi sur le camionnage (1987, ch. 97).

La Commission délivrera la licence de camionnage extra-provinciale, la licence de camionnage intra-provinciale ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné, que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 23 avril 1991 à 10:00 heures.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 25 avril 1991 à 10:00 heures.

BILL McFADDEN LTD
a/s Flynn Rivard
2020, Université, # 444
Montréal (Québec)
H3A 2A5
Proc.: Flynn Rivard

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

LAROQUE, JOHN PAUL
a/s Pierre Renaud
13, Bonaventure
Gatineau (Québec)
J8T 3V2
LICENCE INTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

VILLENEUVE MILK TRANSPORT LIMITED
a/s Richard Villeneuve
233, Laval
Papineauville (Québec)
J0V 1R0

Proc.: Jean-Marc Lefebvre
LICENCE INTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT LAITIER VILLENEUVE CANADA LIMITEE
233, Laval
Papineauville, Québec
Hull J0V 1R0

Proc.: Jean-Marc Lefebvre
LICENCE INTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-07811-8
TRANSPORT J. LACAILLE INC.
15905, Halle
St-Hyacinthe (Québec)
J2T 4N6

PERMIS LOCAL
Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

2847-7982 QUÉBEC INC.
128, Carignan
Delson, Québec
(Laprairie)

JOL 1G0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT SYLDAVE INC.
12, des Ormes
Grandy, Québec
(Shefford)

J2H 1R4
Proc.: Paquette, Perreault,
Trudeau & Associés

LICENCE INTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

MICHAUD PETROLEUM INC.
a/s Martineau, Walker
3400, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1E9

Proc.: Martineau, Walker
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

ARMBRO MATERIALS & CONSTRUCTION LTD.
a/s Martineau, Walker
3400, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1E9

Proc.: Martineau, Walker
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

SHIRWARN TRUCKING LTD
a/s Me André Lévesque
777, de la Commune, # 300
Montréal (Québec)
H3C 1Y1

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

BUCKLEY CARTAGE LIMITED
1596, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1B4

Proc.: Mongeau, Gouin, Côté, Roy
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontière: Qué.-Ont.

STYNIK TRUCKING INC.
a/s Lande & Associates
3424, Drummond St., # 200
Montréal (Québec)
H3G 1Y1

Proc.: Lande & Associates
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-E.U.

LOCATION DE CAMIONS JASBRO INC.
314, rue St-Patrick
Lasalle (Québec)
H8N 1V1

Proc.: Parenteau, Coulombe
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

GOLDFIELD, NEHEMIAH
a/s Mongeau, Gouin
1596, avenue des Pins O.
Montréal (Québec)
H3G 1B4

Proc.: Mongeau, Gouin, Côté, Roy
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontière: Qué.-Ont.

M.L.P. TRANSIT TRANSPORT LTÉE
338, St-François Xavier
Delson, Québec
(Laprairie)

JOL 1G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

No: M-91-07822-5
LABELLE, DENIS
2189, Rousseau
Lasalle (Québec)
H8M 1K6

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-E.U.

DAKOTA S.C.D. MAGNUM EXPRESS INC.
145, Montée de Liesse
St-Laurent (Québec)
H4T 1T9

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

MERCHANTS HOME DELIVERY SERVICE INC.
a/s Mongeau, Gouin
1596, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1B4

Proc.: Mongeau, Gouin, Côté, Roy
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-E.U.

ROAD SHOWS, INC.
a/s Michael Langford
2045, Peel Street
Montréal (Québec)
H3A 1P6

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-E.U.

NORM HEINZ TRUCKING INC.
a/s Bernier, Brochu
777, de la Commune, # 300
Montréal (Québec)
H3C 1Y1

Proc.: Bernier, Brochu, Beaudry,
Bédard & Associés

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick et Qué.-E.U.

FORBES HEWLETT TRANSPORT INC.
a/s Laffleur, Brown
1, Pi. Ville-Marie, # 3725
Montréal (Québec)
H3B 3P4

Proc.: Laffleur, Brown, de Grandpré,
Kronström

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

WINDERMERE TRANSPORT SYSTEMS INC.
a/s Laffleur, Brown
1, Pi. Ville-Marie, # 3725
Montréal (Québec)
H3B 3P4

Proc.: Laffleur, Brown, de Grandpré,
Kronström

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

TRANSPORT LAITIER VILLENEUVE CANADA LIMITEE
233, Laval
Papineauville, Québec
(Hull) J0V 1R0

Proc.: Jean-Marc Lefebvre
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontière: Qué.-Ont.

GARAGE RENÉ BERTRAND INC.
1114, Route 138
Neuville, (Québec)
G0A 2R0

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés; Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-E.U.

T & H TRANSPORTATION, INC.
a/s François Rouette
70 Dalhousie, bur. 500
Québec, (Québec)
G1K 7A6

LICENCE EXTRA-PROVINCIALE

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-E.U.



La décision du Brésil n'entraînera pas de pénurie.

Le Brésil ne vend plus de café

AMSTERDAM (Reuter) — La décision du Brésil de ne plus signer de nouveaux contrats de vente n'entraînera pas une pénurie pour le consommateur.

Selon les professionnels, il pourrait se produire des achats-panique dans les supermarchés de la part des ménages dans les jours qui viennent.

Les négociants à Amsterdam ont fait état d'un contrat portant sur quatre millions de sacs de café signé quelques minutes avant l'annonce de la décision brésilienne.

Les prix sur le marché à terme du café de Londres ont atteint leur plus haut niveau depuis dix mois hier, mais cette hausse est due également à l'intention affichée par Brasilia de renouer avec un accord mondial de régulation sur les prix et la production, qu'il avait largement contribué à torpiller en juillet 1989.

La fin de l'accord a depuis lors entraîné une forte chute des cours sur le marché.

Les entreprises familiales ont de la difficulté à se perpétuer

TORONTO (PC) — Les statistiques démontrent que les entreprises de type familial se rendent difficilement à la deuxième génération, tandis que celles qui tiennent jusqu'à la troisième sont rarissimes.

Une étude de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes fait ressortir qu'environ 47 % de toutes les nouvelles firmes disparaissent dans les trois années qui suivent leur fondation. Encore plus révélateur, le sondage mené l'an passé par l'Association canadienne de l'entreprise familiale indique que 28,6 % des entreprises de famille vivent jusqu'à la deuxième génération, et qu'à peine 6,7 % survivent jusqu'à la troisième.

Les entreprises de famille évoluent dans un contexte particulier et connaissent des problèmes qui leur sont propres : implications fiscales, promotion du membre de la famille choisi pour succéder au patron (le plus souvent le père) à la tête de l'entreprise, façons de traiter les sentiments des autres membres de la famille qui, pour une raison ou une autre, ne font pas partie de l'entreprise.

On n'a qu'à se rappeler les âpres conflits et rivalités qui ont déchiré des empires familiaux comme Steinberg, à Montréal et Ballard, à Toronto.

L'Association de l'entreprise familiale a été mise sur pied justement pour aider ses membres à réaliser qu'ils ne sont pas seuls et que d'autres héritiers, partagent les mêmes préoccupations. Ils sont 650 membres au sein de l'association, disséminés à travers tout le Canada.

L'un de ceux-ci, M. John Pigott, président du fabricant de mets pré-

cuits et congelés Morrison Lamothe, estime que la clé du succès consiste à s'occuper de la compagnie d'abord, la famille suivra.

L'arrivée du fils du patron à la tête d'une entreprise familiale est typique des problèmes que connaissent ce type de compagnies. Cela peut engendrer de la tension au sein des employés de la direction, plus âgés et plus expérimentés, souvent tenaillés par la peur de perdre leur emploi.

« On ne peut pas nier qu'on est avantagé en partant parce qu'on est de la famille, reconnaît M. Pigott. Mais si on ne fait pas du bon travail, le marché va avaler votre entreprise et vos employés vont vous abandonner. »

Être la fille du patron et prendre sa relève à la tête d'une compagnie comporte aussi sa part d'embûches, peut être encore plus difficiles à surmonter.

Certains disent avoir eu plus de difficulté que leurs frères à être prisés au sérieux. En revanche, elles indiquent aussi qu'une fois cette étape franchie, le transfert des pouvoirs d'une génération à l'autre s'effectue souvent plus en douceur.

Pour sa part, Mme Julie Tubman, qui dirige la maison funéraire Tubman à Ottawa, en association avec sa mère, a le sentiment qu'elle a dû investir plus de temps et d'énergie, travailler plus fort pour faire la preuve de ses capacités aux yeux de son père et de ses collègues, que si elle avait été une simple employée. D'autant plus qu'elle oeuvre dans un domaine où traditionnellement la présence des femmes n'est pas courante.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

842-9645

Université de Montréal

Professeur ou professeure en études médiévales

Le Département d'études classiques et médiévales de la Faculté des arts et des sciences cherche un ou une paléographe avec spécialisation en codicologie et édition de textes médiévaux.

Fonctions

Au 1^{er} cycle, enseignement de la paléographie, de la diplomatique et de l'épigraphie médiévales; aux 2^e et 3^e cycles, séminaires en codicologie et édition de textes, direction de mémoires et de thèses; recherches et publications dans ces domaines. Contribution au rayonnement du Département.

Exigences

Doctorat en études médiévales, avec formation spécialisée en paléographie et édition de textes médiévaux; dossier de publications scientifiques dans ces domaines. Une expérience pédagogique de niveau universitaire serait souhaitable.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1992.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, des exemplaires de leurs publications et trois lettres de recommandation de spécialistes reconnus dans leur discipline, avant le 1^{er} juin 1991 à:

M. Claude Sutto, directeur
Département d'études classiques et médiévales
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Université de Montréal

Professeur ou professeure de littérature grecque

Le Département d'études classiques et médiévales de la Faculté des arts et des sciences cherche un ou une helléniste avec spécialisation en langue et littérature grecques d'époque classique (Grèce antique).

Fonctions

Au 1^{er} cycle, enseignement de la littérature grecque classique dans le texte; aux 2^e et 3^e cycles, séminaires et direction de mémoires et de thèses; recherches et publications dans les domaines de la langue et de la littérature grecques de l'Antiquité; contribution au rayonnement des études classiques.

Exigences

Doctorat en études classiques, avec sujet de recherche en langue et littérature grecques de l'Antiquité; dossier de publications scientifiques dans ces domaines. Une expérience pédagogique de niveau collégial ou universitaire serait souhaitable.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1992.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, des exemplaires de leurs publications et trois lettres de recommandation de spécialistes reconnus dans leur discipline, avant le 30 juin 1991 à:

M. Claude Sutto, directeur
Département d'études classiques et médiévales
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Professeur-e régulier-ère en didactique générale

Département des sciences de l'éducation

Sommaire de la fonction

- Enseignement au premier cycle, surtout dans les programmes de formation et de perfectionnement des enseignant-e-s, dans le domaine de la didactique générale
- Enseignement aux études avancées et direction de recherches
- Réalisation de projets de recherche en didactique générale
- Service à la communauté

Qualifications requises

- Doctorat en éducation spécialisé dans le domaine de la didactique
- Expérience de l'enseignement d'au moins trois ans en milieu scolaire (de préférence au Québec)
- Expérience de recherche dans le domaine

Traitement : selon la convention collective SPUQ-UQAM

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juin 1991

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens-ne-s canadiens-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae, daté et signé, avant le 15 avril 1991 à M^{me} Louise Julien, directrice, département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Université du Québec à Montréal

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

DIRECTRICE Service de l'admission à la profession

Sous l'autorité de la directrice générale et secrétaire, la directrice du Service de l'admission à la profession planifie, organise, dirige, coordonne, évalue et contrôle, dans les limites de sa juridiction, l'ensemble des activités du service soit: la gestion du tableau des membres et sa mise à jour, le Service des renseignements, les dossiers d'admission par équivalence et le Service aux étudiantes.

Sur décision du Bureau, la directrice du Service de l'admission à la profession est nommée secrétaire adjointe et, à ce titre, elle assiste la secrétaire de l'Ordre dans ses responsabilités et la remplace au besoin.

Membre en règle de l'O.I.I.Q., vous détenez un diplôme universitaire de 2^e cycle en sciences infirmières, en sciences administratives ou dans une discipline appropriée. Vous possédez 10 années d'expérience dont 3 en gestion (supervision d'équipe, etc.). La connaissance de l'organisation des systèmes de santé, d'éducation et du système professionnel doublée de la connaissance des lois dans les domaines de l'éducation, de la santé et autres domaines sont des éléments essentiels. De plus, vous maîtrisez la langue anglaise autant à l'oral qu'à l'écrit soutenue par une facilité pour les communications. Enfin, une connaissance de l'informatique complète les exigences.

Ce poste de classe 2 offre un salaire situé entre 48 661\$ et 71 198\$.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 6 avril 1991, à:

Mme Thérèse Guimond
Directrice générale et secrétaire
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4

VILLA MARIA, école secondaire privée, est à la recherche d'un(e):

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES ÉDUCATIFS

Sous l'autorité de la directrice générale, le(la) directeur(trice) des services éducatifs est responsable des services de l'enseignement: planification, organisation, direction, évaluation. Il(elle) assume aussi la supervision des services d'animation de la vie étudiante.

EXIGENCES:

- posséder un diplôme universitaire terminal de deuxième cycle, de préférence, dans un champ de spécialisation approprié;
- avoir au moins dix années d'expérience dans le domaine de l'éducation dont cinq dans un poste de cadre ou d'animation pédagogique;
- être capable de promouvoir les objectifs spécifiques à un établissement privé et catholique.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes en vigueur à Villa Maria.

Entrée en fonction: août 1991

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature avant le 9 avril 1991 à:

Direction générale
Villa Maria
4245, boul. Décarie
Montréal, H4A 3K4

LA MAISON ROUYN-NORANDA INC.

centre d'accueil de réadaptation multivocationnel (mésadaptation sociale, autisme et réadaptation physique) recherche

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES ADMINISTRATIFS

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, il(elle) organise, planifie, dirige et contrôle toutes les activités et opérations financières de l'établissement et les activités relatives aux services informatiques et auxiliaires. Il(elle) est également responsable de la direction du personnel. En plus d'établir, de recommander et d'appliquer les politiques administratives de l'établissement, il(elle) est directement responsable de l'application des normes et directives du ministère de la Santé et des Services sociaux.

EXIGENCES:
Le(la) candidat(e) recherché(e) possède une grande expérience en gestion financière et a à son actif au moins cinq ans d'expérience comme cadre. Une bonne connaissance du réseau de la Santé et des Services sociaux est souhaitée. Une expérience de travail exceptionnelle pourra compenser l'absence de diplôme universitaire de 2^e cycle.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon les normes en vigueur au ministère de la Santé et des Services sociaux (classe 16).

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur offre de service avant le 14 avril 1991, à l'adresse suivante:

Monsieur Jean-Claude Beauchemin
Directeur général
Maison Rouyn-Noranda Inc.
C.P. 1055
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5C8

Ville de Hampstead

La Ville de Hampstead recherche une personne qualifiée pour créer et mettre en place un programme d'activités pour la population du Troisième Âge de la Ville. Cette personne sera aussi responsable de coordonner un programme pour les enfants d'âge préscolaire.

RESPONSABILITÉS:

- Établir des programmes.
- Entretenir de bonnes relations avec le public.
- Voir au recrutement, à l'entraînement et à l'évaluation du personnel, si nécessaire.

EXIGENCES:

- Expérience dans le domaine.
- D.E.C. en récréologie ou diplôme universitaire dans une activité similaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Horaire variable.
- Avantages sociaux, etc.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 29 mars 1991 à:

Directeur des Services Communautaires
Ville de Hampstead
5569 ch. Queen Mary
Hampstead, Qc
H3X 1W5

MONTRÉAL HEBDOMADAIRE

Table of stock market data for Montreal, organized by sector (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z) with columns for volume, high, low, and change.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES
DE VOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal
CHATEAU DE PRESTIGE
SOREL
SUR LE BORD DU FLEUVE
TERRAIN 43 000 PI. CA.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal
ST-MATHIAS, split, 2 murs de pierre, 4 ch. aires ouvertes, foyer, s/sol fini, piscine, 1 v.aiselle, terrain 10 000 pi. ca. paysagé. 112 000 \$, voir 658-1597.

141 Maisons de campagne à vendre
25 M. Sherbrook, grand cottage, 4 chambres + ateliers 18 X 28 pi., panoramique, service aqueduc, égout, 3 acres. Sawyerville, 79 500 \$, voir week-end-1-819-889-2802.

MONARCH
3 SITES PRESTIGIEUX POUR TOUS LES BUDGETS
LIVRAISON JUILLET 1991
Baie d'Urfé «POINTE ST-LOUIS»
Tél.: (514) 455-3313

101 Propriétés à vendre
L.D.R. CONCORDE, luxueux duplex linéaire, piscine, foyer, vent. rapide par propriétaire. 668-4044.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal
A STE-ADELE (LAURENTIDES) MAISON CONST. 1976
VUE MAGNIFIQUE SECTEUR DE CHOIX TRES PRIVÉ

122 Condos à vendre
BROSSARD: bord de l'eau, 6ème étage, 4 1/2 ou 4 louer, occupation immédiate. 939-2962, 659-6702.

145 Terres, fermes à vendre
BOISÉ À VENDRE: 64 arpents comprenant plantation pins de 20 ans et bois franc. Maison, cant. St-Marcel sur Richelieu. 1-794-2367.

99 Visites Libres
MÉTRO FABRE: Prés Hôp. Jean-Talon Cottage jumelé, 4 c.c., planéons 9 pi. boiserie chêne, lit trop. grand, patio et ch. froide, s/sol fini avec cuisinette, vigne, 1 potager, garage, stat. etc. 270 000 \$ DIM. 138 x 17h. 7022-Garnier. 272-8447.

101 Propriétés à vendre
L.M. LA MACAZA
Domaine Des Aiguilles Vertes, 75 acres, bord de rivière, plage de sable, 1500 pins de 30 ans, territoire de chasse privé, maison centenaire rénovée, 25 min. du Mont Tremblant, à 2 milles de la piste d'atterrissage. Martine Legault. (819)275-2071, (819)725-2600. Service Immobilier Godard Inc., c.tr.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal
ATTENTION
Entrepreneurs avisez! Location annuelle - Résidence 4 saisons, accès immédiat Lac Memphrémagog - idéal relocalisation cadres - idéal programme motivation cadres. Meuble-chauffée - éclairée - bureau à salle de conférence - sauna - 3 c.c. - salle d'exercices.
Gisèle: (514) 466-8698

124 Maisons Mobiliées
PLUS BEAU PARC AU QUÉBEC, bord eau, arbres centenaires. Spécial pour gens retraités. 455-0741.

145 Terres, fermes à vendre
BOISÉ À VENDRE: 64 arpents comprenant plantation pins de 20 ans et bois franc. Maison, cant. St-Marcel sur Richelieu. 1-794-2367.

101 Propriétés à vendre
A AHUNTSIC
Cottage 1984, 8 pièces, 4 ch., foyer, terrain paysagé, 1815 Gouin Est, 270 000 \$, 384-8626.

101 Propriétés à vendre
L.D.R. CONCORDE, luxueux duplex linéaire, piscine, foyer, vent. rapide par propriétaire. 668-4044.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal
A STE-ADELE (LAURENTIDES) MAISON CONST. 1976
VUE MAGNIFIQUE SECTEUR DE CHOIX TRES PRIVÉ

122 Condos à vendre
BROSSARD: bord de l'eau, 6ème étage, 4 1/2 ou 4 louer, occupation immédiate. 939-2962, 659-6702.

145 Terres, fermes à vendre
BOISÉ À VENDRE: 64 arpents comprenant plantation pins de 20 ans et bois franc. Maison, cant. St-Marcel sur Richelieu. 1-794-2367.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

49 Terrains à vendre

ST-COLOMBAN (Mirabel) Domaine boisé de 136 000 pi. ca. 10/43 la pi. ca. Lac privé. Conditions: 1/3 comptant, balance à discuter. (514) 435-1414 entre 9:00 et 17:00, lundi au vendredi.

153 Transactions immobilières diverses

VERDUN, quadruplex près métro et services, prix courtois 136 000 \$, cont. condo dans Estrée. Laurentides 605-84-3838. Fax: 788-9427.

160 App. et log. à louer

5 1/2 c.c., 2 s/b, chauffé. Poss. occupation 20% en bureau. Complètement insonorisé. 1 250 \$/m. 333-1228.

592 DUROCHER, haut de duplex

éclairé, joli, 6/6, chauffé, nouvelle cuisine et toilette. 1075\$/mois, 276-8645 (excepté samedis).

ADJ. OUTREMONT ST-Urbain près Laurier

Beau 8, ensellé, rénové, 2e de triplex. Juillet. 875-279-1929.

AHUNTSIC Domaine St-Sulpice

6/6, r.d.ch., très propre, 0. tourbillon, entièrement rénové. 800 \$ 955-9732.

AHUNTSIC 3/1 tranquille, ensellé

chauffé, élect. poêle/frigo. 5 min métro H-Bourassa. 626-7546.

AHUNTSIC 5/1, haut duplex

réf. électr. Juillet. 635 \$/mois. Références. 389-3089.

BOUL. ST-JOSEPH EST 2 pas du métro

Laurier, 4/4, réfrigérateur, poêle, chauffage. 526-4306.

BOUL. ST-JOSEPH EST grand 3/1

chauffé, eau chaude, four, poêle/frigo, tranquille. 475, 521-4498.

BRIGHTON Haut duplex près U de M

et hdp. Ste-Justine. Grand 8/4, c.c., 2 c. 2, s-diner séparés, lavoir, lav. vaiss. stores, micro-onde, chauffage. 1er juin ou 1er juillet. 995 \$, 342-4351 après 17h. à w-end.

C.D.N. LACOMBE: Bas duplex

5 1/2, chauffé, 1 1/2 s/bains. Juillet. 731-2830.

C.D.N. pour personnes aimant le calme

le soleil et la verdure. Petit 5/5, 600 \$ non-chauffé. 738-2091.

C.D.N.: Lavoie & Ed-Montpelt 3/1

ensellé, terrasse, cuis./frigo 575 \$ 7% grand, haut duplex, 2 s/b, terrasse, cuis./frigo, lav-vaiss. 1 225 \$ 731-7991.

CENTRE-SUD Logements bien rénovés

studios + 3 1/2 + 4/1 non chauffés, non meublés. Société indépendante à but non lucratif. Entre 9h - 17h. Michelle 522-2107/2108.

DORNAL (MÉTRO SNOWDON), 8/1

bas duplex, 3/1, 6 pièces, ondules, jard. 1 1/2 s/bains, chauffé, garage. 1er juin ou 1er août. 900 \$, 341-4072.

ED. MONTPELLET Grands 4/1

5/1, chauffé poêle/frigo, devant U de M. Très tranquille. Près métro. 484-6459.

GRAND 5/1 CHAUFFÉ: 6574, Marquette

2e étage, ensellé, poêle, chauffage tranquille. Pas d'animaux. 274-9514.

GRAND 6/1 SUR 2 ÉTAGES rue Cherrier

950 \$/mois. Disponible 1er mai ou 1er juillet. 525-2728, 523-0844.

HAUT DUPLEX 7 pièces, terras. m./r.

rue Lacombe (entre Louis-Collin et McKenna), près U. de M. 731-5126.

LE ROCKLEDGE Tradition, distinction U de M.

ED-MONTPELLET Supérieurs 4/1 - 3/1, meublés, à partir de 245 \$/sem. 735-7528, 273-2752, 343-5973.

LONGUEUIL: 3/1, frais rénové, entrée

lav/séch., 1 stationnement. 521-7905 - 587-5968.

MÉTRO BERRI, Wolf/Maisonveuve

beaux 4/4, ensellés, dernier étage, av. Juliette. 598-7587.

MÉTRO JEAN-TALON: Magnifique 5 1/2

ent. 2 c.c. Libre 1er mai. 615 \$/mois. 278-4212.

MÉTRO PRÉFONTEINE 8 1/2 avec sous-sol

cour, 4 c.c. fermées, chauffage électrique. 1er avril. 675 \$ 433-5070.

MÉTRO VILLA MARIAH-Haut Duplex 7/1

éclairé, boiseries chêne, chauffé, eau chaude. Pas d'animaux. 1er juil. 484-0587.

MTL NORD 4/1 tranquille, balcon

ensellé, stationnement, près centre d'achat, commodités. 629-7546.

160 App. et log. à louer

N.D.G., Coolbrook, métro, grands hauts duplex, non-chauffés, 4/5 650 \$/juil. 6/5 855 \$/avr. 481-1413.

N.D.G.: Beau grands 1 1/2 proprié., frais peints, chauffés, éclairés, poêle/frigo, buanderie, près commodités, références. 488-7184.

NOUVEAU BORDEAUX, super luxueux

8 pièces, 3 s/bains,oyer, garage double, air climatisé central. 1140\$, 434-2876.

OUTREMONT - LE RENOUV. À sous-loyer

pour av. av. cause départ. Grand 3/1, 18e étage, vue magnifique du Mont-Royal, 2 s/bains, cuisine équipée, piscine. 733 \$/Message pour visite. 271-9704. Concierge, 277-5983.

OUTREMONT, 3/1, 4/5 livres 1er avril

1er juillet. 272-9162, 337-9711.

OUTREMONT/ADJ. 6/1 chauffé, 2 c.c.

boiseries. Près de l'U de M. 925 \$/mois. Libre 1er juillet. 733-4440.

P.A.T., logements neufs, 2 à 4 chambres

à coucher, prêts immédiats, 2 mois gratuits pour location jusqu'en juin. 92 U de M. 785 7e Ave. 468-4759, 640-7820.

PARC LAFONTAINE Garnier, 3/1, 4/5

5/1, Av. Jullien, Appareils, stationnement. 425 \$ à 500 \$ 489-8081.

PLATEAU Mont-Royal, Grand 6/1 sur 2

étages, jardin, cuisinier, réfrigérateur, lave-vaisselle fournis, entrée lav./séch. Complètement rénové. 1 000 \$/mois. Références exigées. Libre immédiatement. Près métro Sherbrooke. 446-3727.

PLATEAU MONT-ROYAL Rue Duluth

appartement complètement rénové, style studio, très moderne, 1 chambre à coucher fermée, près école, magasins et métro, Georges. 663-1165 ou laissez message, nous rappellerons la même journée (lundi au vendredi).

PLATEAU, Bordeaux près Laurier, 4/1

rénové, face parc, 425\$, 374-5090.

PLAZA VIMONT, 3/1 ou 4/1, condition

parfaite, chauffé, 365\$ ou 395\$ par mois. 487-7132, 975-9346.

POINTE ST-CHARLES 4/1, bas, avec

cour arrière, à 5 min. du métro. Charlevoix. 450 \$ App. après 5/5. 939-0607.

PRÈS MÉTRO Rosemont, Très petit

studio neu, meublé, chauffé, terrasse sur toit, dépanneur dans l'im., parc à proximité. 375 \$/mois. Manon. 849-2884.

PRÈS U de MTL Rue Woodbury, 7/1

chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées. Libre 1er juil. 1150 \$/mois. 733-7597.

PRÈS OULOU, grand 6/1, 1400, 3 c.c.

stationnement, 2e étage, 780\$ non-chauffé. Après 18h. 845-3293.

ROSEMONT 3/1 chauffé, eau chaude

fournie. Split-level. 328-4620, 322-6220.

ROSEMONT, 3e Ave 5367, petit 4/1

très propre, libre. 345\$. WILLIAM DAVID, 1430, grand 4/1, très propre, libre. 265\$. 681-5714.

VIIEUX-LONGUEUIL, s/c bachelier

2/1, près métro, chauffé, éclairé, cuisinier/frigo. 280 \$/mois. 674-8996.

167 À louer hors frontières

A HOLLYWOOD BEACH RESORTS Condo-tour 5 étoiles, gr. studio moderne sur mer, meublé, cuisine, libre 17 avril, spécial 509\$/juil. 467-8889.

DAYTONA Ormond Beach, condo

4/1, 2 ch. c., meublé, face à la mer, à partir du 22 avril, 329-2293.

FLORIDE Hollandaise sud d'Hollywood

condo 3/1, meublé, sur A1A - Intercolonial + accès mer, 44 950 \$ US 632-5576 ou 305-456-4345.

FRANCE - CÔTE NORMANDE App à

louer, 4/1, 2 c.c. Juin, juil., sept. 800 \$/mois. Août: 1 000 \$/mois. 527-3063.

168 A vendre hors frontières

CONDO LUXUEUX Meublé à louer, court de tennis, piscine, marina HARBOR ISLAND, tout près de MIAMI BEACH. Venez voir notre vidéo et notre brochure à ce sujet. 445-1445, 944-5125.

HOLLYWOOD BEACH Temps partiel, condo sur plage

, semaine 15 avril, vente à perte 4 000 \$ ou meilleure offre. 486-5970.

POMPANO Maison de ville, 2 c.c., 2 s/bains

971 pi. ca., libre. 271-3321 (après 17h).

168 A vendre hors frontières

EXCEPTIONNEL - FRANCE POITOU Climat doux, ensellé. Nombreuses fermes (50 à 100 ha) fermées à restaurer, moulins, châteaux. Prix attractifs. Nous consulter. Tél. (161) 49 58 58 42 HB. FAX: 33-49 37 17 91.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Costamban. Complexe domiciliaire privé, luxueux condo 3/1 sur 2 paliers. Vue sur la mer, 5 min. de marche de la plage. 689-6110, 387-6228.

178 Maisons repos/retraite

BELOÏL pour personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie, grandes chambres, lous services, zone résidentielle. Bord du Richeheu. À partir de 549 \$ 467-3491, 1-348-8771.

ESPACE à louer pour clinique

médicale dans résidence pour personnes âgées, autonomes, potentiel de 300 clients, plus vaste clientèle dans les environs, entrée privée. 254-9002, 251-2600.

251 Bureaux à louer

Excellent emplacement en face du Mail Cavendish. Baux au mois ou loing terme, meublé ou non. 100 à 4 100 pi. ca. de 10 \$ à 15 \$ le pi. ca. net.

JEAN-PIERRE 489-7885

25-03-91

251 Bureaux à louer

ESPACE DE BUREAUX CÔTE ST-LUC Excellent emplacement en face du Mail Cavendish. Baux au mois ou loing terme, meublé ou non. 100 à 4 100 pi. ca. de 10 \$ à 15 \$ le pi. ca. net.

JEAN-PIERRE 489-7885

25-03-91

251 Bureaux à louer

Bleury Ste-Catherine Espaces à bureaux disponibles Différents grands bureaux 7 \$ le pied carré (approx.). Bureau de location. 844-0306

Sherbrooke Est Espace commercial

libre immédiatement 1 558 et 813 pi. ca. LOYER GRATUIT 933-3646

PROMANAC SERVICES IMMOBILIERS LTÉE

25-03-91

251 Bureaux à louer

LAURIER Outremont, 500 p.c. 800 \$/mois. 350 p.c. 600 \$/mois. R.d.-c., chauffé, éclairé, climat. 733-1228.

MONTREAL-NORD BUREAU (4) 3675

Montréal. Climatisation, filage ordinaire et téléphone, système d'alarme. Libre maintenant. Possibilité bail à long terme. Références requises. 322-8575, 322-9910.

259 Espaces commerciaux à louer

A BLAINVILLE: Boul. Labelle, centre commercial, locaux modernes, à partir de 900 pi. ca. 648-4032, 648-4474.

CENTRE-VILLE, rue de la montagne

local commercial 1800 pi. ca., équipement fourni, loyer réduit durant récession. Laissez message. 935-4044.

COIN DULUTH/ST-HUBERT

Immeuble semi-commercial; 3000 pi. ca., disponibles. Possibilités à 3 boutiques. Peter Kafkas 849-2454.

ESPACE COMMERCIAL/INDUSTRIEL

à louer, 2 800 pi. ca. Parc industriel Ville St-Laurent. M. Allard. 956-1936.

LAVAL: Boul. Labelle (Fabryville)

Bureaux ou commerces, 250 à 4 500 pi. ca., 2 mois gratuits, taux compétitifs. Daniel. 622-9205.

268 Espaces industriels à louer

BÂTISSE INDUSTRIELLE 5 000 pi. ca., chauffage gaz Métropolitain. Mezzanine, 1 500 pi. ca., taxes payées par propriétaire. Tél. 322-7137, 322-1802.

269 Propriétés commerciales

A QUÉBEC Bâtisse commerciale de 75 000 pi. ca. St-Vallier est. À développer. Aubaine. (514)288-0654.

A STE-THERÈSE 21, Dubois

Édifice professionnel commercial, neuf, climatisé, centre-ville, à côté station. municipal. Inscription bancaire. 13 bureaux - aire de réception. Libre (A vendre ou à louer). 623-9180.

BÂTISSE A REVENUS Semi-commercia-

le, impeccable, bon financement. À qui la chance? 849-4024.

BROSSARD: condominiums industriels

à vendre de 2310 pi. ca. à 2695 pi. ca., bureaux climatisés, à partir de 108 000 \$. 638-6560.

GARAGE 2 portes, 2 500 pi. ca., plus

remises, plus terrain 190 000 pi. ca., avec permis recyclage. Our. 467-6383, soir. 467-8419.

VIEUX MONTRÉAL

1650 pi. ca. au niveau de la rue, 2 bureaux fermés, plafonds hauts Investissements assurés. Prix demandé: 250 000 \$.

ENT. JUDITH MASSE INC. 844-2123

275 Locaux à louer

2466 BELANGER E. RSMT, 2 étages - s./sol, 2500 pi. ca. par étage. 387-6404, 342-2616.

2551 BELANGER E. Rosemont

pour bureau ou commerce, 1100 pi. ca., 750\$/mois, non-chauffé, libre mai 335-4059, 384-8420.

ATELIER, bien équipé à louer

à l'heure, semaine ou autre, soudure, couture, peinture (fussil), décors, etc. Peut aussi effectuer vos travaux. Information: Atelier « imagine », 527-3188.

AU 6145 JEAN-TALON EST

Près Langlois, 2520 pi. ca. - s./sol fini, idéal commerce meublé, stat. 723-0243.

BOUL. GOUIN PRÈS PIE IX

Pour commerce, res-de-ch., 700 pi. ca., libre mai. 465\$/mois. 667-3600.

CHÂTEAUGUAY (parc industriel)

6 500 pi. ca., électricité 600 volts, bureau spacieux, glacières, compresseur 15 forces, 45 pi. ca. 366-2236.

FACE TH. RIDEAU VERT

Rue St-Denis, 2200 pi. ca., res-de-ch., bureau ou commerce, 675-5810, 845-2151.

JEAN-TALON PRÈS C.D.N.

2800 pi. c. avec s./s., pour magasin, commerce, etc. Libre imm. 876-3600.

LOCAL À LOUER, 3562 Bélair, coin

Séme Ave. 2200 pi. ca., beau, coin 2200 pi. ca. 336-6675.

PLATEAU MT-ROYAL

Atelier béton, 20 X 60, ruelle entre Fabre & Garnier, 5755 525-1038, 843-6188.

ST-DENIS & JEAN-TALON

LAJUNESSE PRÈS LEGENDRE Bureaux & locaux neufs, très grands, 567-4145.

279 Propriétés industrielles

PARC INDUSTRIEL LAVAL Condos industriels Construction neuve 55 \$/pi. ca. négo. De 2 500 à 10 000 pi. ca. Jr. 331-9523 Sr. 335-2265

251 Bureaux à louer

POUR PROFESSIONNELS LA PRAIRIE, (CENTRE-VILLE) Bureaux complètement rénovés, système d'intercom, air climatisé, aspirateur central.

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT Pour renseignements Tél.: (514) 659-8195

25-03-91

251 Bureaux à louer

ESPACE DE BUREAUX CÔTE ST-LUC Excellent emplacement en face du Mail Cavendish. Baux au mois ou loing terme, meublé ou non. 100 à 4 100 pi. ca. de 10 \$ à 15 \$ le pi. ca. net.

JEAN-PIERRE 489-7885

25-03-91

251 Bureaux à louer

Bleury Ste-Catherine Espaces à bureaux disponibles Différents grands bureaux 7 \$ le pied carré (approx.). Bureau de location. 844-0306

Sherbrooke Est Espace commercial

libre immédiatement 1 558 et 813 pi. ca. LOYER GRATUIT 933-3646

PROMANAC SERVICES IMMOBILIERS LTÉE

25-03-91

251 Bureaux à louer

LAURIER Outremont, 500 p.c. 800 \$/mois. 350 p.c. 600 \$/mois. R.d.-c., chauffé, éclairé, climat. 733-1228.

MONTREAL-NORD BUREAU (4) 3675

Montréal. Climatisation, filage ordinaire et téléphone, système d'alarme. Libre maintenant. Possibilité bail à long terme. Références requises. 322-8575, 322-9910.

259 Espaces commerciaux à louer

A BLAINVILLE: Boul. Labelle,

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les villes à l'heure de la mondialisation de l'économie

Un Conseil de coordination pour la région de Montréal

Pierre-Paul Proulx

L'auteur est professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université de Montréal et président du Conseil d'administration de l'Institut d'études des villes internationales-Canada

LES CHANGEMENTS technologiques dans le vaste domaine de la télématique, et dans les transports, la croissance ininterrompue des firmes multinationales, le foisonnement d'alliances stratégiques entre entreprises, l'augmentation plus prononcée du commerce international que du PIB, ces phénomènes, entre autres, font que l'espace économique coïncide de moins en moins avec l'espace politique d'un nombre grandissant de pays et régions.

Le rôle militaire, celui de protection des marchés domestiques et de perception de droits des frontières sont en déclin ou disparus devant de tels phénomènes. Le territoire de référence a changé, la taille des espaces a évolué. Il s'est produit un glissement dimensionnel des espaces, pertinents pour les acteurs de nos collectivités locales et régionales.

Ces phénomènes ont pour effet de créer des relations entre entités de même niveau au sein d'un pays, et ailleurs. Ces mutations ont aussi des effets sur les relations entre collectivités à différents niveaux.

Notre compréhension de ces mutations nous a portés à conclure que le développement social, culturel et économique nécessite la transmission de pouvoirs et responsabilités relevant des autorités nationales vers le haut, i.e. vers des instances supranationales d'une part, et la transmission de pouvoirs et responsabilités vers le bas, i.e. vers les collectivités locales et régionales d'autre part. Nous nous attardons surtout

dans ce texte aux déplacements de pouvoir vers les communautés locales et régionales.

L'interdépendance accrue entre pays limite les marges de manoeuvre dont disposent leurs gouvernements nationaux dans l'utilisation de leurs politiques monétaires, fiscales, commerciales et dans la fixation de normes pour un nombre grandissant de produits et de services dans une ère d'interconnexion, de compatibilité, etc.

Se pose donc la question de comprendre les déterminants de la compétitivité et les rythmes très différents de développement observés entre les pays et entre les régions d'un pays ou du même continent.

Nos travaux, inspirés entre autres par ceux de nombreux confrères européens dont ceux membres du GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs) dont nous avons généralisé l'analyse, nous ont conduit à une théorie du développement qui met en lumière le rôle des activités internationales et de métropole des collectivités locales et régionales. Ces activités reposent sur l'innovation qu'on y trouve, leurs ressources humaines, la synergie et les collaborations horizontales et verticales qu'on y observe.

De nouveaux rôles pour les collectivités locales

Il est nécessaire de concevoir ou du moins de renouveler nos politiques de développement économique pour tenir compte du rôle fondamental et essentiel des collectivités locales et régionales dans le nouvel espace économique que nous habitons. Il nous faut mettre au point des politiques qui encouragent et assurent la prise en charge par les collectivités locales et régionales de compétences nouvelles de développement et d'aménagement économique sans lesquelles le développement national en



PHOTO JACQUES GRENIER

Montréal doit se doter d'une vision régionale.

souffrira.

Certaines collectivités, en France notamment, ont pris les devants en s'associant à d'autres collectivités de leur pays et à celles de pays voisins, et en établissant des réseaux et des alliances stratégiques. Elles sont mieux positionnées pour affronter et profiter des mutations dans l'espace économique. D'autres en restent à des jumelages ou pactes d'amitié traditionnels ou cherchent à faire cavalier seul et subissent le déclin. Au Québec, sauf erreur, on n'a pas encore identifié les villes et régions avec lesquelles il est indiqué de conclure des alliances stratégiques et on se contente de réagir aux demandes des autres!

Au niveau des principes pouvant nous guider dans cet examen, notons celui qui consiste à attribuer certains pouvoirs de responsabilités et moyens aux collectivités locales et régionales afin de diminuer les coûts de transactions impliqués pour bien identifier les biens et services demandés. On connaît ce que donnent les institutions caractérisées par un déficit démocratique.

Les économies d'échelle et la spécialisation donnent du poids au concept de subsidiarité selon lequel il est indiqué de gérer en commun ce qui peut être mieux géré ainsi que par les gouvernements participants pris individuellement, d'où moins de doublons, une mise en commun des risques, une taille et un pouvoir de négociation plus importants, etc.

Les concepts de masse critique et de complémentarité nous semblent aussi suggérer l'importance d'une vision régionale dans l'effort de renfor-

cement des assises permettant de se projeter dans le nouvel espace économique. C'est à partir de ce principe que nous avons évoqué l'opportunité de mettre en place un Conseil de coordination du développement de la région de Montréal (CCDRM) pour regrouper les efforts des acteurs municipaux et privés de l'île de Montréal, de la Rive-Sud et du nord de Montréal. La composante privée de regroupement potentiel est à l'oeuvre au sein du COPIMM (Conseil permanent d'initiatives du Montréal métropolitain).

Les réactions initiales des commissaires industriels, des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, de représentants de la CSN et de la FTQ ainsi que celles de nos collègues universitaires qui participent tous à titre individuel au Forum pour le développement de la région de Montréal (FDR), nous porte à croire qu'il s'agit ici de plus que d'amusements d'universitaires, mais bien d'initiatives impératives. Reste à en convaincre nos politiciens et à compléter la mise en place des mécanismes nécessaires.

Des ententes entre communautés

Les principes de spécialisation, de masse critique et de complémentarité nous suggèrent aussi la consolidation dans diverses villes et régions du Québec des rôles qui reflètent leurs compétences et spécialisations particulières d'une part, et la mise au point de collaborations et d'alliances stratégiques entre certaines villes du Québec et a) la Ville de Montréal comme pôle qui regroupe les

sièges sociaux, les services aux entreprises, les services financiers, etc. et b) certaines autres villes de la région de Montréal afin de consolider son rôle comme centre de service et de production dans le nord-est du continent nord-américain et comme Gateway et lien avec les autres continents.

Ces trois principes militent en faveur d'efforts sérieux et renouvelés visant à identifier les domaines d'activités qui pourraient incomber à des collectivités locales ou régionales. Suivant notre argumentation, il faut favoriser la conclusion soit d'ententes entre collectivités locales d'une même région, soit d'ententes entre communautés locales ou régionales du pays ou d'ailleurs pour former des réseaux afin de mener en commun certaines activités.

Il pourrait s'agir des domaines suivants: 1) formation et recyclage technique et professionnel des ressources humaines, les liens étroits entre les institutions de formation et les entreprises du milieu régional assurant une adéquation plus serrée entre l'offre et la demande des personnels; 2) certaines activités de R et D où les alliances stratégiques temporaires se multiplient, entre autres pour la diffusion de l'information scientifique; 3) certaines activités telles que le marketing international et la formation de consortiums d'entreprises visant la pénétration de marchés extérieurs; 4) la construction ou la mise en commun des infrastructures de transport multimodales pour la transmission de la voix, de l'image, des données et des textes; 5) la construction ou la mise

en commun de routes, ponts, systèmes d'égout et équipements de traitement des déchets, et de traitement de l'eau; 6) le transport en commun; 7) la mise en commun des hôpitaux et autres actifs dans les domaines de la santé; 8) les activités de redéploiement industriel, etc.

Notons que de telles initiatives permettent des économies d'échelle et gains financiers, qui ne constituent pas toutefois la motivation mais le résultat.

Le Québec devrait se doter d'un Conseil des collectivités régionales et locales (CCRL), et viser une harmonisation accrue des activités de ses divers ministères ayant des effets sur le milieu local-régional et son internationalité. L'OPDQ, tel que conçu présentement, ne peut jouer efficacement ce rôle.

Ce Conseil proposerait au gouvernement du Québec des normes que les collectivités devraient respecter dans divers domaines énumérés ci-haut et particulièrement dans les transports, les télécommunications, l'environnement, l'habitation, etc. Le CCRL préparerait des avis sur la pérennité entre collectivités et sur le financement des activités mises en commun via des alliances stratégiques, et par d'autres moyens.

Il nous semble opportun de créer un Fonds de concertation urbaine-régionale, et de mettre au point une nouvelle politique des villes et régions prévoyant la passation de contrats entre Québec et les collectivités municipales et régionales qui acceptent de travailler en réseau pour favoriser les synergies régionales et leur internationalité.

Les Affaires culturelles, un rendez-vous international

Geneviève de la Tour
Fondue-Smith

RECONSTRUIRE UN PAYS, saccagé, brûlé jusque dans ses ressources viscérales, déstabilisé politiquement par la guerre, tel était le défi majeur des Européens à l'aube de la deuxième moitié du XXe siècle. Tous reconstruisaient dans la culture une eau vive aussi indispensable que celle alimentant un grand barrage hydro-électrique, mais les priorités économiques s'imposaient sans discussion: le pain avant les jeux.

Pourtant un événement allait éclairer de façon fulgurante cet attentisme et une motivation culturelle révélait à l'échelle mondiale du retour en force de grands pays comme la France.

Entre deux expositions

En 1958, se tint l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles qui remporta un succès éclatant et se révéla le témoignage culturel d'une époque, le phare d'une nouvelle civilisation. En résumé: 750 000 spectateurs, 2950 artistes d'Europe, des deux Amériques, d'Afrique et d'Asie, 425 spectacles en Belgique et du Luxembourg, 55 orchestres, troupes, ensembles et ballets, venus de vingt pays différents, des festivals de cinéma, du disque, de théâtre universitaire, des grandes conférences et une gigantesque exposition *Cinquante ans d'art moderne* au Palais international des arts... voilà ce qui fut offert à la curiosité de toute une nation et de ses invités du monde entier.

Conscient du rôle des Belges francophones dans cette magistrale organisation, LE DEVOIR lui consacra un numéro spécial auquel le consulat général de Belgique apporta une collaboration documentaire exceptionnelle, telle une série de 30 ouvrages, dont je devais m'inspirer pour créer, en 1964, la collection du ministère des Affaires culturelles du Québec: *Art, Vie et Scien-*

ces au Canada français.

Comment expliquer alors que deux pays qui allaient jouer plus tard un rôle majeur dans la francophonie — la France et le Québec — n'avaient pas encore, en 1958, une structure culturelle administrative spécifique et autonome, un ministère de la Culture, même si les instituts, centres culturels et lycées français et les Alliances françaises avaient essayé à travers le monde par d'autres voies. En fait, la compétition était grande.

Le British Council, divisé en sections de l'éducation, des sciences, des beaux-arts, du théâtre, de la musique et des imprimés, solidement équipées, se révélait la cheville ouvrière du rayonnement de la Grande-Bretagne à l'étranger.

Les États-Unis entretenaient déjà à cette époque des centres culturels ou des bibliothèques et des salles de lecture dans plus de 70 pays, sans oublier le rayonnement des Dotations millionnaires Rockefeller, Guggenheim et Carnegie.

Le Brésil, qui possédait des instituts culturels dans les pays de l'Amérique latine, conclut une soixantaine d'accords culturels avec d'autres pays.

La Suède, la Suisse, l'Espagne, les Pays-Bas, le Mexique, le Japon, l'Australie et bien d'autres ont utilisé des moyens d'accords semblables. La réputation des Instituts Goethe allemands et Dante italiens firent beaucoup pour contrer l'ostracisme des jours sombres de la guerre. Quant à l'URSS, dont Khrouchchev entreprit la déstalinisation dès 1956 et mit à l'honneur précisément en 1958, lorsque président du Conseil il devint aussi premier secrétaire du Parti communiste, une politique de relations ouvertes, son ministère de la Culture mit l'accent sur les échanges artistiques occidentaux d'une façon tout à fait sensationnelle, ces « ponts jetés dans la balance de la paix ». En plus, on vit ses universités s'ouvrir à un grand nombre de boursiers des pays sous-développés, d'Afrique et d'Asie.

Enfin le Canada, depuis la création de son Conseil des arts en 1957 et, la même année, celle de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO — qui possédait en propre un Département des activités culturelles — s'est impliqué fortement dans la coopération à l'étranger, en même temps que des conseillers culturels de son service diplomatique tels Paul Beaulieu, Fulgence Charpentier et surtout René Garneau jouèrent à Paris, notamment, un rôle-clé.

L'implication culturelle gagna même le Conseil de l'Europe et l'OTAN par le biais de « séminaires », de stages et de bourses de recherche.

Le rôle de la France

Toutefois à la lumière de ce panorama mondial, il serait injuste de minimiser le rôle considérable de la France dans ce contexte particulièrement compétitif, son action culturelle étant solidement intégrée au Quai d'Orsay. Un chiffre donnera une idée de l'ampleur de cette action. En 1960, le budget de la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACT) représentait la proportion énorme de 51 % du budget général du ministère des Affaires étrangères, permettant l'articulation de services aussi exigeants que l'enseignement à l'étranger, la coopération technique, l'octroi de bourses, les échanges culturels et surtout les échanges artistiques par le biais de l'Association française d'action artistique (AFAA). Ces structures existent encore au ministère dont le grand patron est Thierry de Beaucourt, secrétaire d'État aux Relations culturelles internationales, sous le nouveau sigle, DGRCS.

Lorsque le gouvernement français a approuvé en 1958 — date capitale on le voit — un programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques à l'étranger, il l'exposa dans un texte d'une clarté, d'une précision et d'une cohésion exemplaires. Qu'il suffise de citer ce préambule révélateur:

« L'influence française n'est plus un « cadeau de l'histoire ». L'action culturelle est aujourd'hui une coopération internationale de culture et non pas un courant unilatéral d'un pays qui donne à un pays qui reçoit. » L'heure de Malraux était proche.

Créé en juillet 1959 par le gouvernement Debré, le ministère d'État chargé des Affaires culturelles en France a eu comme premier titulaire André Malraux qui conserva son poste dans le gouvernement.

Loin de faire double emploi avec la DGACT des affaires étrangères, le ministère de la Culture joua le rôle de catalyseur des institutions françaises (théâtres, musées, acadé-

Le Québec sera un État diminué s'il ne place pas le culturel au premier plan de ses préoccupations

mies) dont plusieurs centaines, pour les mettre au diapason de notre temps tout en revitalisant la création artistique par le biais d'une Commission visant aussi à l'intégrer dans la vie régionale quotidienne et le développement des services publics.

Enfin c'est au rang des projets de prédilection du ministère d'André Malraux que l'on peut classer les Maisons de la culture, dont la réalisation commença à s'échelonner selon un Plan financier de 1962 à 1965.

Au Québec, la loi instituant le 8 mars 1961, entrée en vigueur le 1er avril, ne se perd pas dans une phraseologie lyrique quant à l'objectif visé: « Le ministre doit favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur. »

Il est grand temps, alors qu'on apprend en novembre 1962 que Montréal succède à Bruxelles en obtenant l'exposition universelle et inter-

nationale se tiennent dans la métropole en 1967!

C'est un enjeu exaltant et périlleux pour un ministère qui, contrairement à celui de Paris, part de zéro et doit persuader le gouvernement qu'il investit son avenir en le soutenant. C'est ce qu'exprime le ministre Georges-Émile Lapalme le 26 janvier 1963 devant un auditoire universitaire en parlant de l'oeuvre qu'il veut accomplir: « Il faut concevoir politiquement l'État provincial comme un phénomène culturel. Le Québec sera un État diminué s'il ne place pas le culturel au premier plan de ses préoccupations. Je ne connais pas de peuples qui ne possèdent pas d'abord le culturel. »

Dans ces perspectives glorieuses, la mise sur pied d'un ministère entièrement nouveau est néanmoins une tâche faite de cet obscur labeur matériel qui consiste à élaborer une administration, l'encadrer, la doter de facilités d'expression, lui donner de la cohésion, de l'élan, de l'efficacité. Tout cela a été patiemment façonné par le sous-ministre Guy Frégault — comme Gaëtan Picon collabora avec Malraux à titre de directeur général — avec cette méthode dans l'effort de l'historien discipliné qui n'avance que lorsqu'il a exploré toutes les avenues qui mènent à son oeuvre et consolidé la charpente-soutien d'un programme logique et de collaborations éclairées.

La visite de Malraux

Deux ans après, le ministère avait déjà un palmarès de réalisations appréciables, dont la nomination le 3 janvier 1962 de Robert Elie au poste de délégué culturel à la Délégation générale du Québec à Paris et l'installation de ses services.

Contrairement à son homologue français, le ministère des Affaires culturelles du Québec ajoutait ainsi à ses fonctions internes un service diplomatique ou délégation à l'étranger, cumulant l'équivalent des attributions de la DGACT du ministère des Affaires étrangères de France à celles du ministère de la Culture.

C'est un champ d'action considérable mais qui a conféré au ministère des Affaires culturelles du Québec un style et un prestige vis-à-vis de l'étranger extrêmement rentables et un témoignage de maturité intellectuelle apprécié.

La visite spectaculaire d'André Malraux en octobre 1963 en est le témoignage. Que ce soit à l'Exposition technique française au Palais du commerce qu'il venait inaugurer, à l'Université de Montréal, à Québec ou ailleurs, Malraux, dans un style opulent et pourtant fraternel, a lancé un pacte de coopération: « Nous voulons qu'à votre façon, selon votre personnalité, avec vos moyens vous et nous travaillions ensemble pour enrichir, approfondir, illustrer quelque chose qui mérite hautement de l'être et qui est notre patrimoine culturel commun, notre façon de concevoir l'homme et le monde et de les servir. »

Dans ce grand salon de l'hôtel Windsor, où le ministre Lapalme avait convié tout ce que Montréal comptait d'écrivains, de musiciens, d'artistes, de gens de la scène, de la radio-télévision et de l'écran, de journalistes et d'universitaires à rencontrer Malraux, l'émotion était à son comble. Nous vivions tous un moment privilégié unique, d'un cœur à cœur exceptionnel. Lapalme, le visage transfiguré de bonheur, présentait ensuite ses invités à son éminent collègue. Les mains se tendaient, les interrogations se bousculaient illustrant ce besoin de contact des créateurs et du magicien qui semblait détenir la clé des rêves de la nouvelle civilisation associée à la grandeur du passé.

Mais comme il l'avait fait au terme d'un long voyage en Amérique latine, en 1959, Malraux laissait un message humaniste plus profond encore, dans une ville qui allait être le site de l'exposition « Terre des Hommes » quatre ans plus tard: « Il est difficile d'être un homme. Mais pas plus de le devenir en approfondissant sa communion qu'en cultivant sa différence. »

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale: Josée Boileau, François Brousseau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'Information culturelle: Pierre Beaulieu, Paule DesRivères, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Potrowski; à l'Information économique: Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information politique: Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur à Québec), Michel Vienne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulton (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales: Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Proulx (éducation, religions), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commun), Danielle Carliara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clivistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Christine Quiblet (secrétaire à la direction) LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ: Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Gutbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires).

Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Verne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Baril, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Michelle Allie (directrice), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuda, LES ANNONCES CLASSES: Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant, LA SOLICITATION TÉLÉPHONIQUE: Yves Williams, Patrick Koczan (coordonnateurs), Patrick Salessa, Micheline Ruelland, Louise Paquette, Raymond Paquin, Jean-Marc Ste-Marie, Françoise Coulombe, Jean-François Lapointe. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdau, une division de l'Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, Division du Groupe Québec Inc., située au 775, boulevard Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 9658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, (514) 844-3361. Abonnements: (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.